



CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN Pour la commune de Peyrehorade





ENTRE

La Commune de Peyrehorade

Représentée par son Maire, Monsieur Didier SAKELLARIDES, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en 23 Novembre 2023,

Ci-après désigné par « la Commune »,

La Communauté des Communes du Pays d'Orthe et Arrigans

Représenté par son Président, Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 21 Novembre 2023,

Ci-après désigné par « l'EPCI »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par la Préfète du département des Landes, Madame Françoise TAHÉRI,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

Ainsi que,

Le Conseil Départemental des Landes, représenté par son Président, Monsieur Xavier FORTINON, habilité à l'effet des présentes suivant la délibération n°C1/1 de l'Assemblée départementale en date du 24 juin 2022.

Ci-après désignée le « partenaire »

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :





Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La commune de Peyrehorade a souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 20 mai 2021, et démontrer à travers son adhésion au programme Petites Villes de Demain, son engagement et sa motivation à élaborer un projet de territoire, en continuité des réflexions menées dans le cadre de la réalisation de son plan de référence et son étude pré-opérationnelle OPAH-RU en 2023, afin de conforter sa place de centralité du territoire du Pays d'Orthe et d'Arrigans. Le programme d'action défini en juin 2023 dans le cadre du plan de référence élaboré avec le bureau d'étude Urban ID, fournit à la commune de Peyrehorade une feuille de route pour mettre en œuvre des actions qui permettront sur le long terme de renforcer l'attractivité du centre-ville et plus largement celle du territoire communautaire. A la croisée de territoires aux identités fortes, le Béarn et le Pays Basque, les atouts et la richesse du territoire à différents niveaux (patrimoine, agriculture, économie, etc) sont autant de facteurs à prendre en compte et à intégrer pour la réussite d'un projet de territoire ciblé et adapté aux besoins de ses usagers.

L'approche souhaitée par les élus de la ville se veut transversale et partenariale, les liens entre les différents acteurs issus de la sphère publique et privée seront renforcés dans une logique de facilitation d'appropriation et d'acculturation aux différents projets de revitalisation du centre-ville. L'objectif principal des actions qui seront engagées dans le cadre de Petites Villes de Demain est de permettre d'alimenter et d'expérimenter les actions qui sont également identifiées dans les différents programmes de l'Etat contractualisés avec la Communauté des Communes du Pays d'Orthe et d'Arrigans : Contrat de ruralité (28 juin 2017), Plan Global de Territoire premier sur le territoire Sud Landes (signé le 16 décembre 2020) , SCOT (intégration du contenu modernisé du SCOT au SCOT du Pays d'Orthe et Arrigans en conseil communautaire du 1 mars 2022), PLUI (approuvé en conseil communautaire le 3 mars 2020), PCAET (2022), Territoire d'Industrie ou encore le CRTE approuvé en conseil communautaire le 25 janvier 2022.



Le projet se veut ambitieux et résolument tourné vers l'avenir : adaptation du parc de logements, en vue d'accueillir de nouveaux habitants, modernisation et adaptation du tissu commercial du centre-ville, pour satisfaire les attentes et les besoins des consommateurs, le réaménagement et la requalification des espaces publics, pour encourager la pratique et la diversité des usages dans le centre-ville et offrir une diversification dans les modalités de déplacements et enfin une mise en valeur des éléments d'un patrimoine immatériel, architectural, culturel, marqueurs de l'identité de ce territoire.

Le dispositif Petites Villes de Demain à Peyrehorade est l'occasion pour la commune de porter une réflexion sur les grands enjeux à venir, de renforcer les partenariats avec les acteurs locaux et de parier sur l'avenir de la commune.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation [et opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) au sens de l'article L.303-1 du Code de la construction et de l'habitation.]

Créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'opération de revitalisation de territoire (ORT) est un outil nouveau à disposition des collectivités Territoriales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

L'ORT vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire. Elle présente un certain nombre d'avantages concrets et immédiats au service d'un projet de territoire maîtrisé pour :

- Favoriser la réhabilitation de l'habitat par l'accès prioritaire aux aides de l'Anah et l'éligibilité au Denormandie dans l'ancien, sur le secteur d'intervention prioritaire ;
- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville grâce à la mise en place d'une dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques, sur le périmètre de la stratégie territoriale ;
- Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux comme le permis d'innover ou le permis d'aménager multisite ;
- Mieux maîtriser le foncier, notamment par le renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption dans les locaux artisanaux.

Article 2 – Les ambitions du territoire

La Communauté des Communes du Pays d'Orthe et Arrigans (CCPOA) est située dans le Sud du département des Landes. Au croisement entre le Pays Basque et le Béarn, l'EPCI est constitué de 24 communes réparties sur 391km2 et compte au total 23 381 habitants.

Le territoire bénéficie d'un emplacement privilégié à proximité d'infrastructures de transport attractives : aéroport de Biarritz, Gare TGV de Dax, réseau d'autoroutes, qui permettent un accès facile aux grandes villes du Sud de la région : Dax, Bayonne, Pau, Toulouse. Bien qu'elle entretienne une forte proximité avec des aires urbaines importantes, comme l'agglomération comme la Communauté d'Agglomération du Pays Basque, la CCPOA est à dominante rurale et dispose d'espaces naturels, agricoles et forestiers importants et de qualité, permettant d'offrir un cadre de vie agréable à ses habitants. Elle bénéficie d'un patrimoine bâti et naturel exceptionnel qui permet au territoire





de compter de nombreux atouts touristiques et de satisfaire aussi bien les amateurs de nature que d'histoire (Abbaye de Sorde, Gave d'Oloron, Abbaye d'Hastingues, Colline d'Aspremont, etc...).

Le Pays d'Orthe et d'Arrigans est un territoire dynamique qui réussit à maintenir sa vitalité économique, culturelle grâce aux nombreuses actions qui sont menées chaque année en vue d'élaborer un projet de territoire commun qui bénéficie aux 24 communes du territoire mais qui prend aussi en compte les spécificités et individualités de chaque commune. Les différents champs de compétences exercées par la CCPOA facilitent la mise en œuvre de projet permettant d'encourager le maintien des activités économiques, la préservation de l'environnement, l'accès à des services publics de qualité ou encore à la culture et au numérique pour tous. La volonté du territoire est de maintenir un cadre de vie de qualité tout en permettant un développement des services aux administrés adaptés aux nouveaux besoins. Les prévisions du SCOT sont optimistes pour l'avenir du territoire avec une croissance démographique visée de +2% par an. Pour créer les conditions d'un développement équilibré du Pays d'Orthe et Arrigans, les élus et les techniciens travaillent dans une démarche de sobriété de l'utilisation des ressources et de protections des milieux naturels et du patrimoine identitaire. La programmation d'équipements accompagnant le développement démographique (scolaires, santé, culture, loisirs et sport) est également au cœur des réflexions tout comme la capacité à réinventer la mixité des fonctions dans les centres-bourgs et particulièrement celui de Peyrehorade afin de créer les conditions d'un développement équilibré du Pays d'Orthe et Arrigans.

Au sein de l'intercommunalité, Peyrehorade exerce un rôle de centralité important. Historiquement, la ville s'est développée grâce à sa position stratégique et a su se réinventer au fil du temps pour rester aujourd'hui encore la ville centre du territoire. La ville parvient à maintenir un niveau d'attractivité pour les usagers notamment grâce à la diversité des services et équipements présents en centre-ville : écoles, collèges, lycées, plaines des sports, services médicaux, commerces, tissus associatifs dense, banque, poste, etc.

La commune est soumise à une croissance démographique modérée, mais subit une forte pression territoriale. Peyrehorade attire principalement une population aux revenus modestes voire très modestes, notamment en centre-ville. Le marché immobilier tendu, en locatif comme en accession permet d'observer une dynamique de rénovation depuis 2018, qui a tendance à être freinée par le développement urbain de la ville soumis à de nombreuses contraintes (risques, patrimoine, réseaux). Comme pour beaucoup de communes en France, le cœur urbain de Peyrehorade a perdu de son attractivité au profit des espaces périphériques en entrée de ville. Le bâti historique riche en centre-ville est délaissé au profit des espaces pavillonnaires à proximité des zones d'activités. Le bâti se dégrade au fil des années et nuit progressivement à l'image de la ville en donnant un sentiment d'abandon. L'omniprésence de la voiture (12 000véh/j sur la RD817 dont 800 PL) engendre de la pollution, du bruit et de l'insécurité, notamment rue Gambetta, ce qui ne facilite pas l'attrait pour le cœur historique.

Pour envisager l'avenir de la commune et organiser son renouvellement, les élus de Peyrehorade ont engagé la réalisation d'un plan de référence pour donner de l'ambition au territoire, amener une réalité opérationnelle et favoriser une approche transversale de l'aménagement de la ville en travaillant sur les thèmes suivants :

- Le logement et l'habitat
- Les mobilités
- Les services et les équipements
- L'économie et les commerces
- Les espaces publics et l'identité

La réalisation de l'état des lieux et du diagnostic a permis de mettre en exergue certains constats et enjeux :

- Peyrehorade doit se préparer à une croissance soutenue avec environ 5 000 habitants en 2030. Ces prévisions sous-entendent que la commune doit dès à présent se questionner sur sa capacité à offrir des commerces, des services et des équipements nécessaires pour répondre aux besoins des administrés. Les commerces et services sont également des sujets à traiter en priorité, car le tissu actuel est fragile et peu diversifié.
- Pour réussir son renouvellement, la commune doit rééquilibrer le développement entre les centralités et le paysage en s'appuyant sur ces sites naturels qui organisent indirectement la lecture et l'organisation de l'espace urbain : la colline d'Aspremont et les Gaves réunis. Il est important de poursuivre la diversification des formes urbaines intermédiaires en s'appuyant sur l'existant du faubourg et du centre-bourg. Enfin, il faudra veiller à gagner en visibilité dans la compréhension des espaces et de leurs usages en hiérarchisant les espaces publics pour redonner à lire l'histoire des lieux.
- L'omniprésence des véhicules motorisés nuit à l'image de la ville et à son attractivité. La présence de la



gare est un atout, qui n'est pas suffisamment exploité et au contraire vécu comme une contrainte avec les passages à niveau aux entrées de ville. Une amélioration des conditions de marchabilité et des solutions adaptées pour faciliter le report modal sont à définir pour améliorer l'apaisement dans certains secteurs.

- Il est nécessaire de retrouver de l'habitabilité dans le cœur historique et de relancer la dynamique de construction et de réhabilitation en particulier dans ce secteur. La résorption de la vacance ainsi que la lutte contre les logements indécents doivent être traitées en priorité pour faciliter la revitalisation et encourager l'installation en centre-ville.
- L'offre commerciale est principalement concentrée sur la place Aristide Briand et Nauton Truquez. Le centre-ville s'anime deux fois par semaine avec les traditionnels marchés, dont celui du mercredi qui contribue largement à la renommée de Peyrehorade depuis des siècles. Malgré la présence du tissu commercial et artisanal, le centre-ville dénombre de nombreux locaux vacants, principalement dans les secteurs peu attractifs comme la rue Gambetta ou Lembarry. Le cœur marchand souffre d'un manque d'identité et de lisibilité en partie depuis les espaces circulés, ce qui n'encourage pas à s'y rendre. Un travail conséquent sur la valorisation de cette offre est à conduire (stratégie commerciale & touristique, signalisation, etc.)
- La Commune dispose d'un foncier bâti conséquent. Dans une logique d'optimisation de l'énergie et des coûts liés à l'entretien des bâtiments publics, un travail de mutualisation des espaces doit être opéré en collaboration avec les associations qui utilisent pour la plupart ces espaces. Il sera nécessaire d'opérer des choix et de hiérarchiser les interventions pour assurer des réhabilitations qualitatives.

Article 3 – Les orientations stratégiques

La présente convention fixe les orientations stratégiques suivantes :

/Orientation stratégique 1 : Une ville à vivre, intergénérationnelle et inclusive

L'une des priorités est de rompre avec le sentiment d'abandon que renvoie la ville. Des actions combinées sur l'espace public, le bâti public et privé sont essentielles :

- *Requalifier les espaces publics les plus fédérateurs pour les habitants, redonner de la qualité d'habiter en centre-ville.*
- *Faciliter les mobilités alternatives à la voiture à l'échelle de la commune et du centre avec une voie verte qui dessert les équipements et les principales polarités en toute sécurité*
- *Améliorer la qualité des équipements du quotidien*
- *Aider à la requalification des façades et immeubles dégradés du centre et lutter contre l'habitat potentiellement indigne.*
- *Créer du logement pour les jeunes, les séniors, les urgences*
- *Accueillir une supérette, un supermarché en centre-ville pour pouvoir tout faire à pied quel que soit son âge*
- *Permettre un développement de l'habitat en limitant la consommation foncière*

/Orientation stratégique 2 : La ville vitrine du Pays d'Orthe et Arrigans, active et ouverte

Pôle principal du Pays d'Orthe et Arrigans, Peyrehorade doit en être une vitrine valorisant le tissu économique local. Elle s'appuie sur ses atouts (la gare, le pont) pour être plus accessible. Ses équipements rayonnants sont mis en valeur.

- *Renouveler l'image de la ville le long de la RD 817 le Sablot, les berges, la rue Labarthe*
- *Rénover les halles ouvertes quotidiennement, en faire une vitrine des produits locaux et de la gastronomie*
- *Soutenir l'économie locale en aménageant un espace de coworking*
- *Donner une meilleure visibilité aux commerces du centre*
- *Rénover la salle d'Aspremont pour la rendre plus fonctionnelle et attractive à l'échelle de la CCPOA*

/Orientation stratégique 3 : Une ville d'histoire, préservée et résiliente

La ville de Peyrehorade dispose d'un patrimoine naturel et bâti historique riche qui participe à son identité. Les deux centralités historiques sont reliées et forment une armature forte et claire du centre-ville.

- *Poursuivre l'aménagement du quai du Roc pour confirmer des usages conviviaux et festifs*
- *Mettre en valeur les liens entre le centre-ville et la colline d'Aspremont*





- Créer un outil de sensibilisation autour du patrimoine
- Mettre en place un parcours de découverte du centre-ville

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant (point suivant).

Article 4 – Le plan d'action et le périmètre

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

Le périmètre ci-dessous a été déterminé, il est présenté de façon détaillée en annexe 1 :

Il est composé d'un périmètre d'intervention global et d'un périmètre prioritaire.

La délimitation du secteur d'intervention prioritaire de l'ORT s'appuie sur les constats et les enjeux dressés dans le cadre du plan de référence et de l'étude pré-opérationnelle OPAH, qui définissent naturellement le cœur historique de la ville. C'est un secteur prioritaire, car il concentre à la fois des enjeux d'intervention publique, mais aussi d'accompagnement à l'intervention du privé. L'habitat et le commerce seront traités en priorité grâce au soutien de la convention OPAH-RU, par ailleurs un effort particulier sur les espaces publics, la rénovation du foncier bâti de la commune et la réhabilitation des services publics. Dans le centre historique, on retrouve toutes les fonctions essentielles au quotidien (commerces de proximité, services, école élémentaire, services publics), qui se complètent parfaitement avec le quartier situé à l'Ouest et celui situé à l'Est qui offrent quant à eux des espaces plutôt de loisirs et de nature au quotidien pour les habitants de la commune ou les actifs qui y travaillent en semaine.

La commune de Peyrehorade en accord avec la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans a souhaité y ajouter le secteur de gare et du lac de la sablière (secteur Ouest) et celui de la plaine des sports avec le collège et le lycée (secteur Est) qui contribuent également à la dynamique et à l'attractivité de la commune d'un point de vue des mobilités, des loisirs ou de l'éducation.





Actuellement, ces trois quartiers sont reliés par des axes routiers dédiés uniquement aux véhicules motorisés, sur la voie d'Aspremont, au nord de la ville est partiellement aménagée en liaison douce. Les aménagements de voies douces ne se limiteront pas uniquement à une intervention sur la voirie intra-périmètre mais seront susceptibles d'être réfléchis de façon plus large à l'échelle du territoire afin de connecter des itinéraires stratégiques (ex : Scandibérique, Saint-Jacques de Compostelle, Projet de voie de Tram, etc.). Ils permettront également un accès sécurisé et apaisé aux différents lieux d'intérêts de la commune (MSAP, CCPOA, etc) qui ne sont pas intégrés au périmètre.

4.1 Les actions

Les actions du programme Petites Villes de Demain sont décrites dans les fiches actions figurant en annexe 3. L'opérationnalisation des actions a été projetés selon trois temporalités :

- Les actions de court-terme (2023-2024) qui sont nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle des projets
- Les actions de moyen terme (2024-2026)
- Les actions à plus long terme (au-delà de 2026)

ACTIONS	DENOMINATION FICHE	THEMATIQUE	MAITRE D'OUVRAGE	STATUT	PRIORITÉ	ÉCHÉANCES	COUT HT
ETUDE PRE-OPERATIONNELLE OPAH RU	OS 1 -1	Habitat	Commune	Engagé	Forte	2023	27 850,0 €
CONVENTION OPAH-RU 2024-2029	OS 1 -2	Habitat	Commune/CCPOA	Projet	Forte	2024-2029	A déterminer
OPERATION FAÇADES	OS 1 -3	Habitat	Commune	Projet	Forte	2024-2029	62 000,0 €
ETUDIER L'OPPORTUNITE DE REHABILITER L'LOT BOURGFELDEN	OS 1 -4	Habitat	Commune	Projet	Forte	2024-2026	630 000,0 €
ACCOMPAGNER LES INITIATIVES DES OPERATEURS PRIVES	OS 1 -5	Habitat	Commune	Engagé	Forte	2024-2026	- €
ETUDIER L'OPPORTUNITÉ DE REQUALIFIER LES HALLES ET MENER DES ACTIONS DE PREFIGURATIONS	OS 2-6	Développement économique	Commune	Projet	Forte	2024-2028	90 000,0 €
ACCOMPAGNER L'INSTALLATION D'UNE SUPERETTE DANS LE MARCHÉ AU GRAS	OS 1 -7	Développement économique	Commune/ Opérateurs privés	Engagé	Forte	2024	110 000,0 €
ACCOMPAGNER LA DYNAMIQUE COMMERCIALE EN CENTRE-BOURG	OS.2-8	Développement économique	Commune	Projet	Modérée	2023-2026	15 000,0 €
REHABILITER LES ECOLES	OS.1-10	Services Equipements	Commune	Engagé	Forte	2023-2026	5 319 305,0 €
RENOVER LA SALLE ASPREMONT	OS.2-10	Services Equipements	Commune	Engagé	Forte	2024-2025	519 825,0 €
RENOVER & SECURISER LA PLAINE DES SPORTS	OS.1-11	Services Equipements	Commune	Projet	Forte	2023-2026	90 000,0 €
MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE SOBRIETE COMMUNAL	OS.1-12	Services Equipements	Commune	Engagé	Modérée	2024-2026	17 923,0 €
REFLEXION SUR L'AMENAGEMENT DE VOIES DOUCES SUR LA COMMUNE EN LIEN AVEC LES PROJETS DE L'INTERCOMMUNALITE	OS.1-13	Mobilité	Commune/CCPOA /CD40	Engagé	Forte	2023-2026	30 637,0 €
RENDRE LA PLACE ARISTIDE BRIAND PLUS CONVIVIALE	OS.1-14	Espaces publics & identité	Commune	Projet	Modérée	2024-2026	90 000,0 €
RETRAITER LA RUE LEMBARRY ET VEGETALISER LA RUE ALSACE LORRAINE	OS.1-15	Espaces publics & identité	Commune	Projet	Modérée	2025-2026	30 000,0 €
REQUALIFIER LA RUE LABARTHE	OS.1-16	Espaces publics & identité	Commune	Projet	Modérée	2025-2026	A déterminer
VALORISATION DES SITES NATURELS ET HISTORIQUES DE LA COMMUNE EN LIEN AVEC LES PROJETS DE L'INTERCOMMUNALITE	OS.3-17	Espaces publics & identité	Commune/CCPOA	Projet	Modérée	2024-2026	75 000,0 €

A l'issue des études, en fonction des choix des élus sur la base des propositions qui seront faites, les phases de travaux pourront être engagées. La temporalité de réalisation de ces derniers sera fixée et réévaluée en tant que besoin au regard :

- Des possibilités d'engagement financiers de la collectivité d'une part,
- Des cofinancements mobilisables d'autre part,



L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que besoin la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

4.3. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.





6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, la commune de Peyrehorade assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La commune signataire s'engage à désigner dans ses services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

La commune signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;





- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.





6.6. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

Le modèle de maquette financière figure en annexe 4.

Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'ANAH, du CEREMA, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...);
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Article 8 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.



Article 9 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

/Orientation 1 : Une ville à vivre, intergénérationnelle et inclusive

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre de logements communaux	17	20
Le nombre de façades traitées dans le cadre de l'opération façades	/	20
Mètre linéaire aménagé en voie douce	800m (chemin Aspremont)	1 500 m

/Orientation 2 : La ville vitrine du Pays d'Orthe et Arrigans

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre locaux commerciaux en activité en centre-bourg	85	90

/Orientation 3 : Une ville d'histoire, préservée et résiliente

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre de visiteurs à l'office de tourisme de Peyrehorade	4 403	5 000

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans les fiches actions présentées en annexe 2.

Article 10 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 11 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 12 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.



Convention signée à Peyrehorade le 12 décembre 2023,

Pour la commune de Peyrehorade,
Le Maire,

Pour la communauté de communes
du Pays d'Orthe et Arrigans,
Le président,

Didier SAKELLARIDES

Jean-Marc LESCOUTE

Pour l'Etat,
La préfète des Landes,

Pour le conseil départemental des Landes,
Le président,

Françoise TAHÉRI

Xavier FORTINON





Sommaire des annexes

Annexe 1 – Présentation des périmètres des secteurs d'intervention de l'ORT

Annexe 2 – Plan guide de la commune

Annexe 3 – Fiches actions

Annexe 4 – Maquette financière

Annexe 5 – Calendrier général du projet

Envoyé en préfecture le 06/12/2023

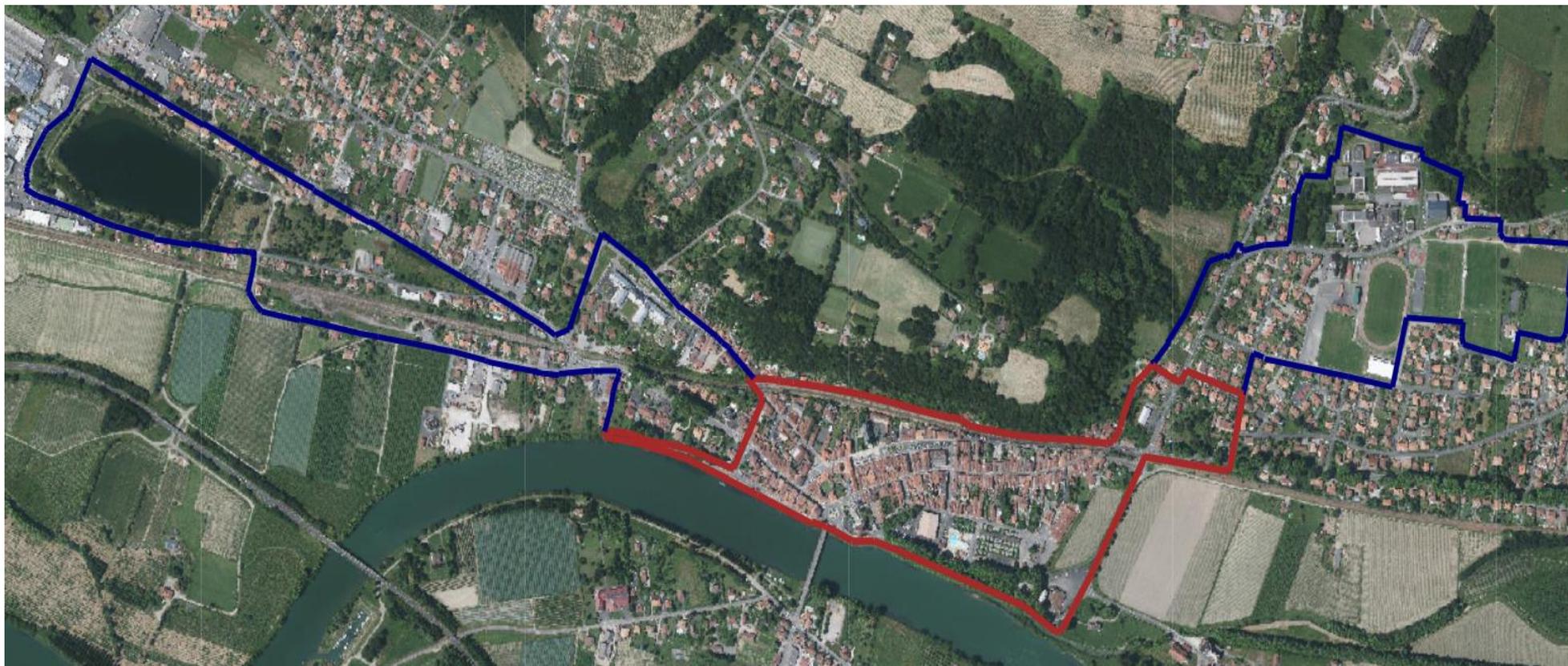
Reçu en préfecture le 06/12/2023

Publié le 06/12/2023

ID : 040-200069417-20231205-2023_156-DE



Annexe 1 –Présentation des périmètres des secteurs d'intervention de l'ORT

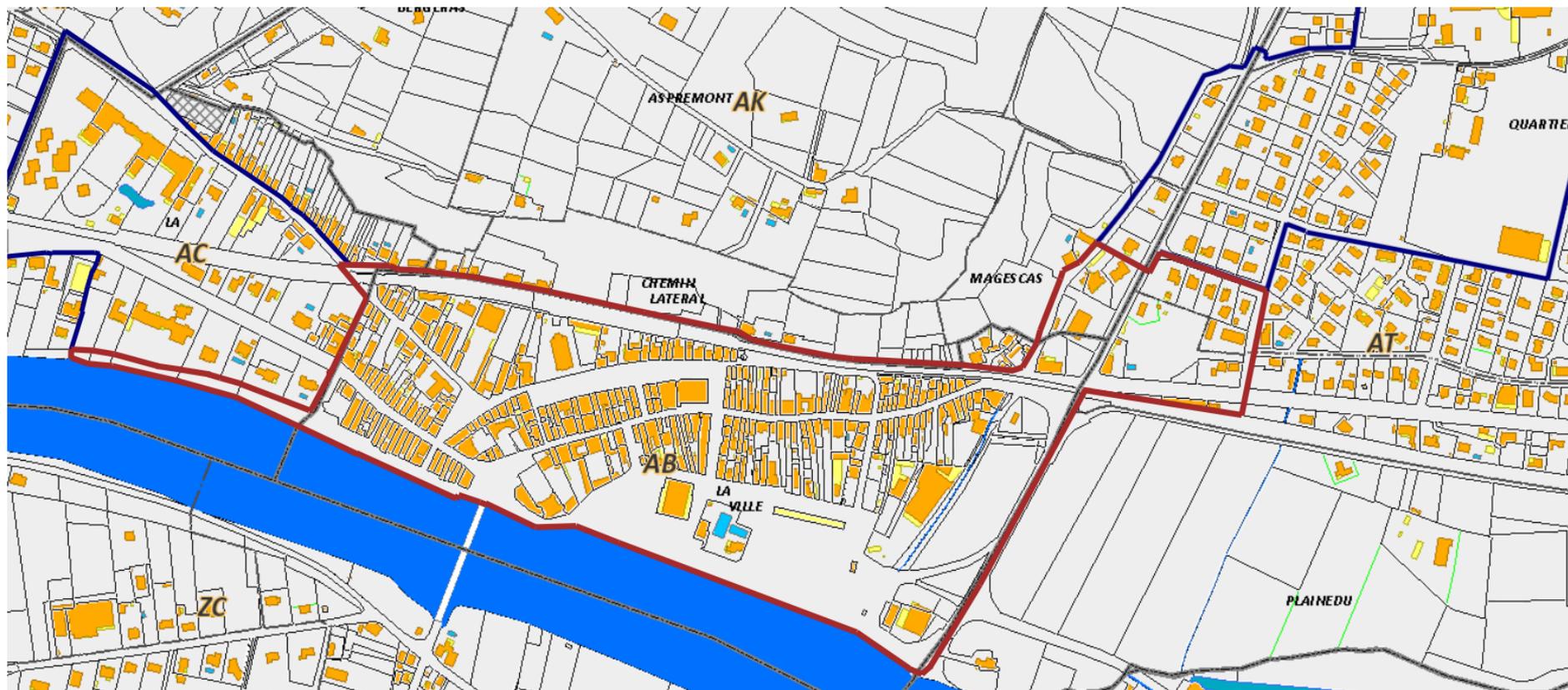


Envoyé en préfecture le 06/12/2023

Reçu en préfecture le 06/12/2023

Publié le 06/12/2023

ID : 040-200069417-20231205-2023_156-DE

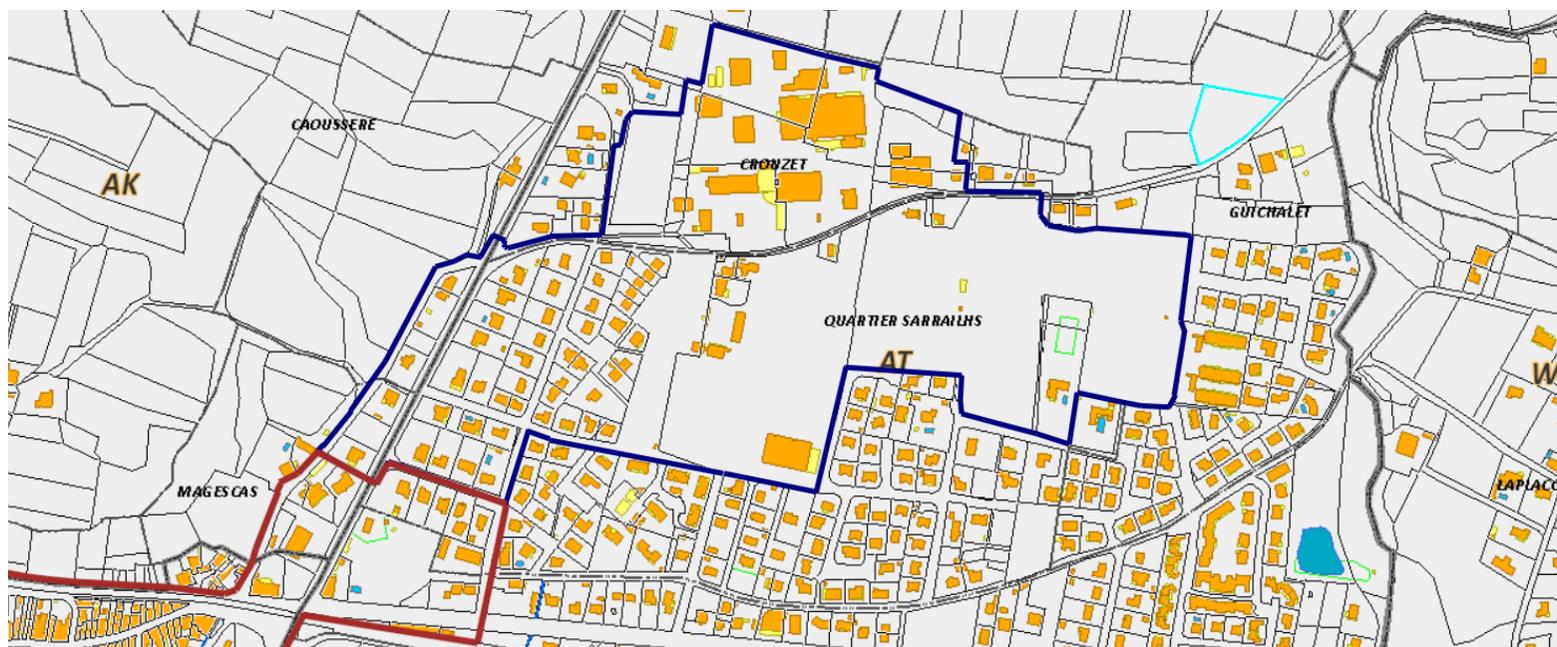


Envoyé en préfecture le 06/12/2023

Reçu en préfecture le 06/12/2023

Publié le 06/12/2023

ID : 040-200069417-20231205-2023_156-DE





Annexe 2 – Plan guide de la commune

Stratégie échelle communale

Impulser un réinvestissement dans le cœur de bourg > court terme

Intensifier la zone urbaine autour des polarités existantes > court/moyen terme

Faciliter les parcours résidentiels en développant un programme spécifique > court/moyen terme (sites potentiels)

Inciter à la densification douce des tissus pavillonnaires > long terme

Contenir l'urbanisation

Pôle principal commercial, culturel et touristique du centre-ville

Pôle commercial périphérique à rayonnement intercommunal (ZACOM)
Conditionner le développement à une action de soutien au centre-ville

Pôle commercial intermédiaire
Conditionner le développement à une action de soutien au centre-ville
Conserver un format de proximité

Polarité de proximité, développement conditionné à la densification du quartier

Espaces intermédiaires sans commerce

Zone d'activités à densifier, limiter le développement de commerces aux usagers de la zone

Bordure des grands axes
Espaces potentiels pour un tissu d'activités inséré dans le tissu urbain

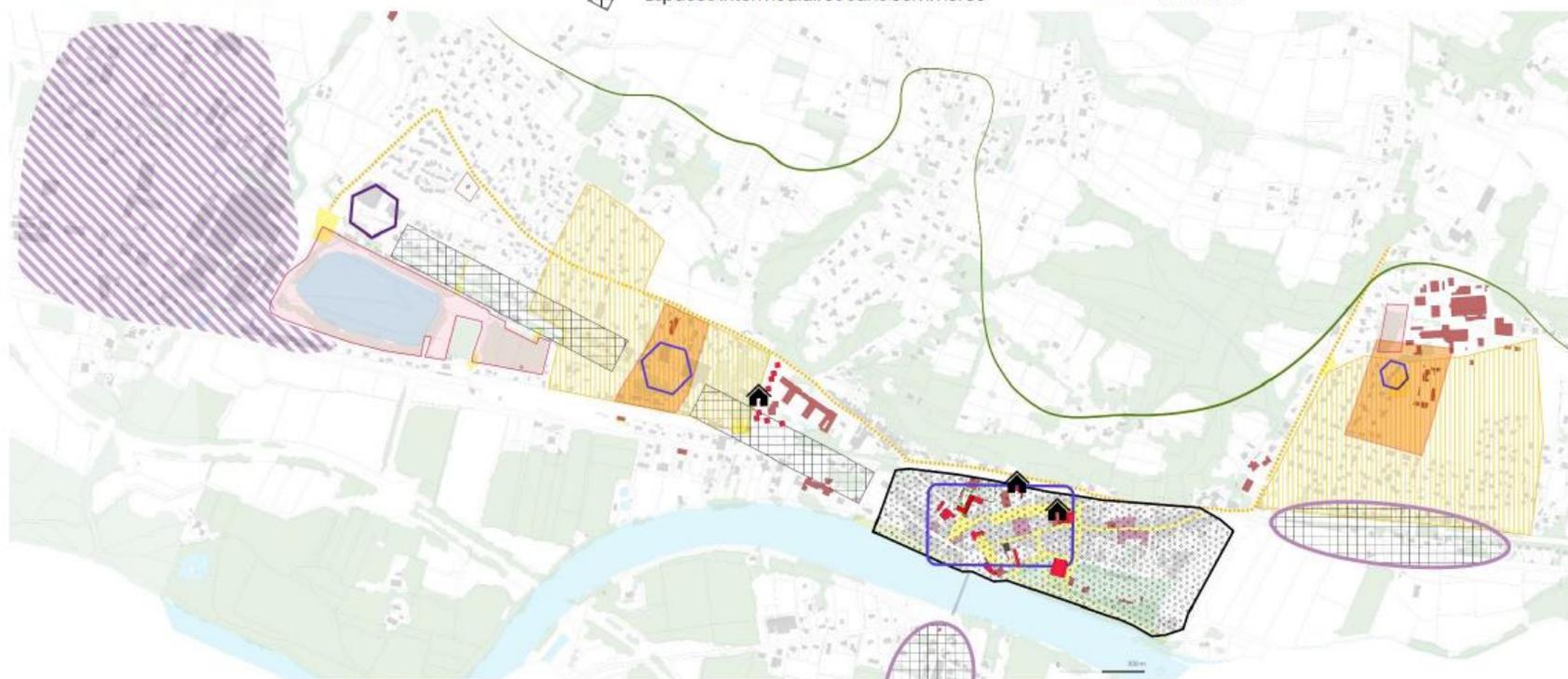
Equipement existant

Equipement à réhabiliter ou créer

Foncier équipé ou espace de projet

Espace public à créer ou requalifier

Voie verte



Annexe 3– Fiches actions

Envoyé en préfecture le 06/12/2023

Reçu en préfecture le 06/12/2023

Publié le 06/12/2023

ID : 040-200069417-20231205-2023_156-DE





FICHE ACTION N° 1

ETUDE PRE-OPERATIONNELLE OPAH-RU SUR LE CENTRE BOURG DE PEYREHORADE

Orientation stratégique	Orientation 1 : Une ville à vivre, intergénérationnelle et inclusive
Action nom	Etude pré-opérationnelle OPAH-RU sur le centre bourg de Peyrehorade
Action n°	OS.1-1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Peyrehorade
Description de l'action	<p><u>Contexte</u></p> <p>L'intervention sur l'habitat ancien est une priorité pour améliorer les logements existants et créer une offre adaptée à la demande des publics cibles (jeunes actifs/familles / seniors). Malgré une dynamique de rénovation depuis 2018, il n'existe pas d'outil qui permette de confirmer cette tendance de requalification à l'échelle du centre-ville et notamment des îlots/immeubles nécessitant une restructuration d'ensemble.</p> <p><u>Objectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les enjeux en matière d'habitat dans le centre-bourg • Doter la collectivité d'une stratégie opérationnelle pour favoriser l'investissement privé et requalifier le bâti dégradé • La réalisation d'une étude pré-opérationnelle doit aussi permettre d'impulser un échange entre la maîtrise d'ouvrage, les acteurs locaux de l'habitat et la population locale. <p><u>Description</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Une analyse préalable du territoire et du contexte : <ul style="list-style-type: none"> ○ Analyse des documents de planification et d'urbanisme existants ; ○ Évaluation des dispositifs déjà mis en œuvre ; ○ Analyse sociodémographique et économique ; ○ Analyse du marché de l'immobilier ; ○ Zoom en fonction de l'objet de l'étude sur un périmètre ou une thématique. • Une analyse approfondie d'un échantillon d'immeubles : <ul style="list-style-type: none"> ○ Diagnostic social et juridique de l'occupant ; ○ Diagnostic technique ; ○ Besoins de travaux et conditions de réalisation ; ○ Scenarii de recomposition urbaine à l'échelle de l'îlot • Un calibrage de l'intervention <ul style="list-style-type: none"> ○ Programme d'actions ;



	<ul style="list-style-type: none"> ○ Objectifs quantitatifs et financements ○ Modalités de pilotage et indicateurs de suivi
Partenaires	<p>La Commune s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédiger le cahier des charges de l'étude pré-opérationnelle • Analyser les offres et sélectionner le prestataire • Piloter le prestataire pendant toute la durée de l'étude <p>La Communauté des Communes s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer activement à la phase d'étude <p>L'ANAH s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'élaboration du futur dispositif opérationnel • Financer l'étude opérationnelle
Dépenses prévisionnel/définitif	27 850€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>ANAH : financement de 50% soit 13 925€ HT</p> <p>Banque des territoires 25% soit 6 962.50€ HT</p> <p>Conseil Département des Landes 5% soit 1 392,50€ HT</p> <p>Commune de Peyrehorade 20% soit 5 570 € HT</p>
Calendrier	<p>2022 : Rédaction du cahier des charges / lancement du marché d'étude</p> <p>2022 : Analyse des offres / choix du prestataire</p> <p>2022 : Lancement de l'étude</p> <p>2024 : Restitution de l'étude</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Programme Local de l'Habitat (PLH)</p> <p>PLUI</p> <p>SCOT</p> <p>CRTE</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Lancement d'un dispositif opérationnel adapté au sortir de l'étude
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des conditions d'habitat en centre ancien • Renforcement de l'attractivité résidentielle dans le centre
Annexes	/

FICHE ACTION N° 2

CONVENTION OPAH-RU 2024-2029

Orientation stratégique	Orientation 1 : Une ville à vivre, intergénérationnelle et inclusive
Action nom	Convention OPAH-RU 2024-2029
Action n°	OS.1 - 2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune/Communauté des Communes du Pays d'Orthe et Arrigans
Description de l'action	<p><u>Contexte</u></p> <p>L'OPAH-RU a pour objectif de requalifier le bâti ancien, lutter contre la vacance, et permettre l'augmentation ainsi que la diversification de l'offre en logements. Différents outils et actions seront étudiés dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De la sensibilisation : information, communication • De l'incitatif : dispositif de subvention (OPAH), défiscalisation (Denormandie, Loc Avantage) • Du coercitif si cela s'avère nécessaire Taxe d'habitation sur les logements vacants (arrêtés (mise en sécurité, de péril, d'insalubrité), Opération de restauration immobilière (RHI, THIRORI) <p>La convention OPAH-RU doit permettre d'impulser un accompagnement technique gratuit aux propriétaires privés, occupants ou bailleurs, ainsi que des aides financières. Par ailleurs, en cas d'inaction des propriétaires malgré les facilités mises en place grâce à la convention, la collectivité dispose d'outils coercitifs quelle peut facilement mobiliser. Les outils suivants sont déjà mobilisés ou sont envisagés pour les situations les plus difficiles : prise d'arrêtés de péril, RHI/THIRORO, bail à réhabilitation...</p> <p><u>Objectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre la vacance <ul style="list-style-type: none"> ○ Le centre-ville de Peyrehorade est marqué par 17% de logements vacants, dont 11% en vacance structurelle et 22% d'immeubles touchés • Répondre à une forte demande en logement <ul style="list-style-type: none"> ○ Le marché immobilier est très tendu, particulièrement concernant la demande locative Cette demande émane de public très divers (personnes seules, couples, familles monoparentales, étudiants, seniors Elle devrait s'accroître dans les prochaines années avec les 1000 emplois attendus dans le secteur. • Lutter contre les situations potentiellement indignes et améliorer le parc de logements <ul style="list-style-type: none"> ○ Environ 50% du parc de logements aurait besoin de travaux d'amélioration plus ou moins lourds <p><u>Description</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'étude pré-opérationnelle d'OPAH RU en cours de réalisation sur Peyrehorade, va affiner le calibrage de l'opération (enveloppes et objectifs) ainsi que les îlots prioritaires nécessitant des actions de renouvellement urbain adaptées :





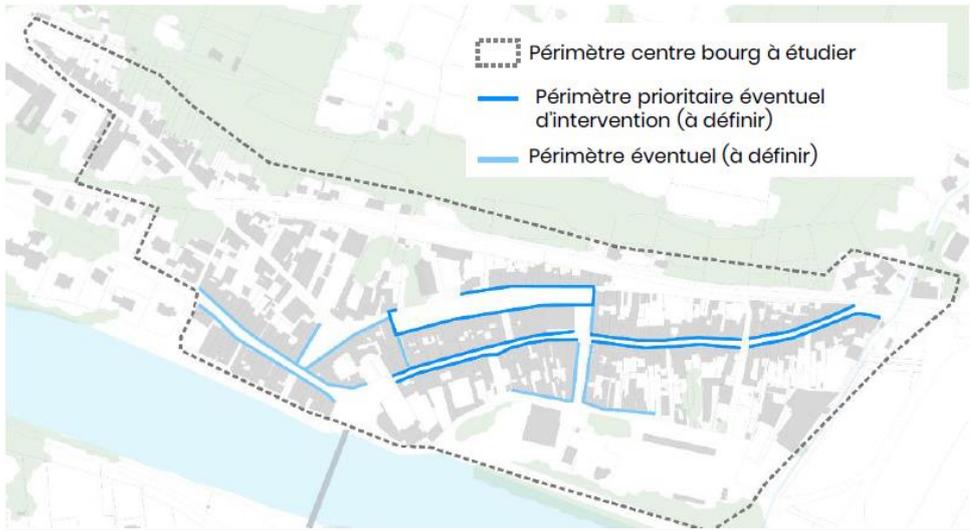
	<ul style="list-style-type: none"> • Des aides incitatives à destination des propriétaires bailleurs vont être calibrées (Loc avantage) • 4 îlots sur la commune ont été sélectionnés nécessitant la mise en oeuvre d'une stratégie de renouvellement urbain Bourgfelden, Lembarry, Labarthe et Sainte Catherine. Ces îlots ont été choisis du fait de leur intérêt urbain, de leur complexité rendant difficile l'intervention du privé et de la possibilité d'une mobilisation de financements publics
Partenaires	<p>ANAH</p> <p>Procivis</p> <p>Région</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Prévisionnel Convention OPAH à définir, mais l'étude pré-opérationnelle OPAH RU de Peyrehorade estime 373 000€ à 631 313€ sur 5 années d'opération selon :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 432 313€ si objectifs 20 PB, avec intervention 15 PO soit 86 463 €/an - 450 313€ si objectifs 20 PB, avec intervention 20 PO soit 90 063 €/an - 606 750€ si objectifs 30 PB, avec intervention 15 PO soit 121 350 €/an - 624 750€ si objectifs 30 PB, avec intervention 20 PO soit 124 950 €/an
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>A définir, mais la proposition pourrait être comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commune : Aides aux travaux • CCPOA : Suivi-animation et aides aux travaux • ANAH : Aides aux travaux et suivi-animation • Procivis : Avance des subventions et prêts sans intérêt pour le financement du reste à charge • Région : Suivi-animation
Calendrier	<p>2024 – signature de la convention OPAH-RU</p> <p>2029 – Fin de la convention</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Programme Local de l'Habitat (PLH)</p> <p>PLUI</p> <p>SCOT</p> <p>CRTE</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution de l'image de la ville, évolution de la vacance et des prix immobiliers • Nombre de contacts • Nombre de visites réalisées • Nombre de dossiers déposés et logements rénovés • Travaux effectués montants • Subventions attribuées et d'aide • Nombre de logements vacants remis sur le marché
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des conditions d'habitat en centre ancien • Renforcement de l'attractivité résidentielle dans le centre • Mise en valeur du patrimoine bâti permettant de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie en centre-ville
Annexes	/

FICHE ACTION N°3

OPERATION FAÇADES

Orientation stratégique	Orientation 1 : Une ville à vivre, intergénérationnelle et inclusive
Action nom	Opération Façades
Action n°	OS.1 - 3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Peyrehorade
Description de l'action	<p><u>Contexte</u></p> <p>Le diagnostic et les ateliers dans le cadre du plan de référence ont mis en évidence l'état très dégradé des façades visibles depuis les axes principaux de circulation, parfois dangereuses, apportant une image négative au centre de Peyrehorade. Ainsi, dans une logique d'attractivité et de redynamisation, il apparaît nécessaire d'agir sur l'embellissement de ces façades qui sont pour la plupart soumises à une protection patrimoniale. Il s'agit de valoriser l'image de la ville, d'amplifier l'impact des investissements publics (aménagement mais aussi d'entretenir et inciter à la rénovation globale des immeubles. Les travaux de ravalement des façades, doivent être réalisés tous les 10 ans (art L 132 1 CCH). La campagne de ravalement a pour objectif d'inciter voire de contraindre les propriétaires à ravalier qualitativement leurs façades. Concentrée sur des secteurs définis, la campagne pourra être dans un premier temps incitatif avec la mise en place d'aides de la collectivité.</p> <p><u>Objectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager la restauration et l'amélioration de l'image du centre-ville grâce à une incitation financière. • Renforcer l'action de l'OPAH-RU et donner une continuité aux rénovations à l'intérieur des immeubles/ilots que les propriétaires peuvent effectuer. • Valoriser les espaces publics grâce à la mise en valeur des façades <p><u>Description</u></p> <p>Une étude façade comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un diagnostic qualitatif et quantitatif (état et nombre de façades concernées) • Définition d'une stratégie d'intervention périmètre, calibrage quantitatif (nombre de façades), niveau d'intervention financière (ex selon la dégradation) • Cahier de préconisations pour encadrer des travaux et accompagner le propriétaire • Règlement d'intervention <p>Suite à l'étude, une délibération en conseil municipal transmise au préfet permettra l'inscription de la commune sur la liste des communes pouvant prescrire le ravalement.</p> <p><u>Localisation de l'action</u></p> <p>L'opération façade concerne le périmètre du centre-bourg tel que délimité sur le plan en annexe, mais la priorité sera donnée aux bâtiments situés dans un périmètre prioritaire en centre-bourg, qui couvre la place A.Briand, la rue Lembarry et la rue A.Lorraine, soit les</p>



	<p>pénétrantes du cœur de ville et la place principale. Un périmètre secondaire pourra être réfléchi sur la place N.Truquez et la rue Gambetta.</p> <p><u>Durée</u> De 2024 à 2029</p>
Partenaires	<p>Aide au financement ANAH (intervention si isolation)</p> <p>Aide technique conseil CAUE, ABF, Artisans, Fondation du Patrimoine</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Etude + règlement : 12 000€</p> <p>Subvention travaux 50 000€</p> <p>Animation : à définir</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p><u>Etude façade</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Commune 20% soit 2 400 € • Banque des territoires et CD40 (aides PVD) 80% soit 9600 € <p><u>Enveloppe de subvention pour les 5 ans</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Commune 50 000 € soit 10 000€ par an • Suivi-animation coût intégré au suivi animation de l'OPAH
Calendrier	2024 -2029
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> • Future OPAH-RU • Programme Départemental de l'Habitat (PDH) • Programme Local de l'Habitat (PLH)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de façades réhabilitées en centre-bourg • Nombre de personnes accompagnées • Budget annuel dépensé
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du cadre de vie en centre ancien • Renforcement de l'attractivité résidentielle dans le centre • Mise en valeur du patrimoine bâti permettant de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie en centre-ville
Annexes	<p><u>Périmètres pressentis pour l'opération :</u></p>  <p> Périmètre centre bourg à étudier Périmètre prioritaire éventuel d'intervention (à définir) Périmètre éventuel (à définir) </p>

FICHE ACTION N°4

ETUDIER L'OPPORTUNITE DE REHABILITER L'ILOT BOURGFELDEN

Orientation Stratégique	Orientation 1 : Une ville à vivre, intergénérationnelle et inclusive
Action nom	Etudier l'opportunité de réhabiliter l'îlot Bourgfelden
Action N°	OS.1 - 4
Statut	Projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p><u>Contexte</u></p> <p>Dans le cadre de l'étude pré-opérationnel OPAH-RU, le diagnostic a mis en exergue un 4 îlots sur lesquels il est nécessaire d'agir et où le privé seul ne pourra pas intervenir. Parmi les îlots, celui situé avenue Bourgfelden est particulièrement préoccupant car il présente un risque d'effondrement. Situé au 797 chemin d'Aspremont (AB432), l'immeuble fait l'objet d'un arrêté de mise en sécurité urgent et présente une toiture et des planchers partiellement effondrés, une unité foncière non entretenue (AB435) et au nord de la parcelle un immeuble en état d'abandon manifeste (AK489).</p> <p>Au total, le foncier disponible est de 2 770m². Le bâti représentait 271m² réparti en 5 logements et 308m² de locaux.</p> <p><u>Objectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudier la possibilité pour la Commune d'intervenir sur un projet qui deviendrait une référence dans le traitement de l'habitat en centre-bourg • Traitement du danger présenté par l'immeuble • Production de logement sociaux • Aménagement de l'entrée du cœur de bourg • Aménagement des espaces publics (cf plan guide) <ul style="list-style-type: none"> ○ Avenue de Bourgfelden (lien avec le pôle « équipements ») ○ Chemin d'Aspremont ○ Chemin de Magescas <p><u>Mise en œuvre de l'action</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 : Etude de programmation et faisabilité technique sur le bâtiment • Phase 2 : Réhabilitation de l'îlot • Acquisition des trois parcelles <ul style="list-style-type: none"> ○ Démolition de l'ensemble des immeubles ○ Mobilisation des financements RHI sur la base de l'arrêté de mise en sécurité avec IDH à prendre pour acquisition et démolition ○ Cession des droits à bâtir à un bailleur social ○ Construction d'un immeuble neuf collectif en R+ 1 de 12 logements en recul par rapport à la voie ferrée ○ Avec jardins ou terrasses orientés sud et est ○ Stationnements accessibles depuis le chemin de Magescas ○ Clôture sur l'avenue de Bourgfelden et le chemin d'Aspremont pour marquer l'alignement bâti



	<ul style="list-style-type: none"> ○ Construction de 2 maisons de villes en R+ 1 de 90 m² avec jardins privatifs stationnement dans la parcelle 										
Partenaires	<p>Aide au financement : Département, ANAH</p> <p>Aide technique & conseil : Pôle Habitat Indigne DDTM40, ANAH, SOLIHA</p>										
Dépenses prévisionnel/définitif	<p><u>Etude de programmation et faisabilité technique sur le bâtiment</u> : 50 000€ HT</p> <p><u>Réhabilitation du bâtiment (études, acquisition foncière, travaux structurels, gestion, MOE, mandataire, aléas)</u> 580 000€ TTC</p>										
Plan de financement prévisionnel/définitif	<p><u>Etude de programmation et faisabilité technique sur le bâtiment</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ANAH : financement de 50% soit 25 000€ HT • Banque des territoires 25% soit 6 250 € HT • Conseil Département des Landes 5% soit 1 250€ HT • Commune de Peyrehorade 20% soit 5 000 € HT <p><u>Réhabilitation du bâtiment</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Dépenses TTC (études, acquisition foncière, travaux structurels, gestion, MOE, mandataire, aléas)</th> <th>Recettes TTC (vente de l'immeuble droit de construire)</th> <th>Déficit TTC</th> <th>Subvention RHI *1</th> <th>Reste à charge pour la collectivité TTC*2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>580 000€</td> <td>110 000€</td> <td>465 000€</td> <td>230 000 €</td> <td>235 000 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>*1 : RHI : Résorption de l'habitat insalubre irrémédiable : 70% du déficit TTC lié à l'arrêté de mise en sécurité avec Interdiction Définitive d'Habiter (IDH) sur le 787 chemin d'Aspremont</p> <p>*2 : Récupération éventuelle de la TVA : 90 000 € soit un reste à charge de 10 300 €/environ par logement</p> <p>Nota : le montant de la subvention RHI n'est pas égal à 70% du déficit, ce dernier intégrant l'acquisition et l'aménagement des parcelles AB435 et AK489 non concernées par l'arrêté</p>	Dépenses TTC (études, acquisition foncière, travaux structurels, gestion, MOE, mandataire, aléas)	Recettes TTC (vente de l'immeuble droit de construire)	Déficit TTC	Subvention RHI *1	Reste à charge pour la collectivité TTC*2	580 000€	110 000€	465 000€	230 000 €	235 000 €
Dépenses TTC (études, acquisition foncière, travaux structurels, gestion, MOE, mandataire, aléas)	Recettes TTC (vente de l'immeuble droit de construire)	Déficit TTC	Subvention RHI *1	Reste à charge pour la collectivité TTC*2							
580 000€	110 000€	465 000€	230 000 €	235 000 €							
Calendrier	<p>Programmation 2024</p> <p>Travaux 2025-2026</p>										
Liens autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> • Programme départemental de l'Habitat (PDH) • Programme Local de l'Habitat (PLH) • Future convention OPAH-RU 										
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements créés • Nombre d'habitants logés • Qualité de la construction (matériaux, DPE, etc) 										
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des entrées de villes • Renforcement de l'attractivité résidentielle dans le centre <p>Mise en valeur du patrimoine bâti permettant de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie en centre-ville</p>										
Annexes	/										

FICHE ACTION N°5

ACCOMPAGNER LES INITIATIVES DES OPÉRATEURS PRIVÉS EN CENTRE-VILLE

Orientation Stratégique	Orientation 1 : Une ville à vivre, intergénérationnelle et inclusive
Action nom	Accompagner les initiatives des opérateurs privés en centre-ville
Action N°	OS.1 - 5
Statut	Projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p><u>Contexte</u></p> <p>La commune a identifié un certain nombre d'îlots ou de locaux commerciaux sur lesquels il est nécessaire d'agir. Ce constat se confronte à une demande de plus en plus croissante d'opérateurs privés qui souhaitent s'installer sur Peyrehorade en vue de rénover des immeubles ou d'installer un projet commercial. L'objectif est donc d'accompagner et de soutenir cette dynamique en apportant un rôle de conseil et de soutien auprès des opérateurs privés. La priorité étant de traiter les projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La requalification du centre socioculturel appartenant à la Mairie : <ul style="list-style-type: none"> o Création de logements à l'étage o Aménagement d'un espace de coworking en rdc permettant d'animer quotidiennement le pied d'immeuble - La requalification de l'ancien laboratoire appartenant à un privé : <ul style="list-style-type: none"> o Création de logements à l'étage o Aménagement de locaux commerciaux en rdc <p>Afin d'avoir une vue d'ensemble sur l'évolution du centre-ville au niveau des commerces, de l'habitat et des espaces publics, la création d'un observatoire de centre-ville permettra de fournir un certain nombre d'information sur les dynamiques en cours ou à venir. L'observatoire a vocation à identifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les locaux commerciaux vacants et caractériser leurs disponibilités et états - Les biens à la vente et à la location - Le foncier présentant un intérêt pour l'exercice du DPU - Les opérations d'aménagements en cours
Partenaires	Aide technique & conseil : ANAH, SOLIHA, CCPOA, Agorastore
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement	A définir



prévisionnel/définitif	
Calendrier	2023-2026
Liens autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none">• Programme Départemental de l'Habitat (PDH)• Programme Local de l'Habitat (PLH)• PCAET
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Evolution de la vacance commerciale et résidentielle• Nombre de porteurs de projets accompagnés
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none">• Diversification et dynamisation du tissu commercial• Lutte contre les friches commerciales• Amélioration de l'offre de services et d'équipements en cœur de ville Renforcement de l'offre de logements en centre-bourg et mise à disposition de nouveaux locaux commerciaux pour les porteurs de projets
Annexes	/

FICHE ACTION N°6

ETUDIER L'OPPORTUNITÉ DE REQUALIFIER LES HALLES ET MENER DES ACTIONS DE PREFIGURATIONS

Orientation Stratégique	Orientation 2 : La ville vitrine du Pays d'Orthe et Arrigans, active et ouverte
Action nom	Etudier l'opportunité de requalifier les Halles et mener des actions de préfigurations
Action N°	OS.2 - 6
Statut	Projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p><u>Contexte</u></p> <p>Utilisées uniquement les jours de marché (les halles sont la plupart du temps vides et fermées alors qu'elles occupent une position stratégique pour le commerce du centre (emplacement privilégié pour une locomotive). Le site est vécu comme un espace sordide pour les habitants. Le marché au gras (à l'arrière RdC du cinéma) est attenant à cet espace.</p> <p><u>Objectifs</u></p> <p>La requalification de ce site d'environ 520 m² de plain-pied adossé au centre socio culturel et au cinéma permettrait de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Requalifier un espace vieillissant et mal intégré à l'ensemble architectural ● En faire un lieu de destination animé quotidiennement ● Offrir une vitrine des produits locaux et gastronomiques du Pays d'Orthe et Arrigans ● Redynamiser le commerce, diversifier l'offre alimentaire ● Intensifier l'usage d'un bâtiment public ● Mettre en valeur l'architecture Art Déco et le lien avec le bâtiment du centre socioculturel ● Réhabilitation légère à court terme réfection toiture photovoltaïque, réfection façades, ajout et remplacement menuiseries à minima ● Sur du long terme, mettre en œuvre une réhabilitation lourde du bâtiment <p><u>Mise en œuvre de l'action</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Etudes préalables diagnostics techniques bâti et réseaux, relevé géomètre, étude structures ● Etude de marché, définition des besoins et programmation, montage opérationnel ● Concertation avec les commerces ● Appel à candidatures
Partenaires	<p>Aide au financement : CCPOA, Région, Etat, Banque des Territoires, ADEME, Europe (FEDER)</p> <p>Et/ou Investisseurs privés via un bail emphytéotique ou bail à construction</p> <p>Aide technique conseil CCPOA, Banque des Territoires, CCI, CMA, CA UDAP, Office de tourisme</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<u>Etude de marché/programmation</u> : 20 000€ HT



	<p><u>Rénovation façade (Halles + marché au gras) : 60 000€ HT</u></p> <p><u>Installation toiture photovoltaïque : à définir</u></p> <p><u>Etude structure : 10 000€ HT</u></p>
Plan de financement prévisionnel/définitif	<p><u>Etude de marché/programmation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Commune 20% soit 4 000 € • Banque des territoires et CD40 (aides PVD) 80% soit 16 000 € <p><u>Rénovation Façade et étude de structure et réfection toiture</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Commune 70 000€ HT • Fond de revitalisation à définir
Calendrier	<p>2024-2025 Etudes / préalables / préfiguration / intervention légère</p> <p>2026 -2028 Réalisation des travaux</p>
Liens autres programmes et contrats territorialisés	<p>PCAET</p> <p>PETR</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de l'image de la ville, évolution de la vacance et des animations commerciales • Taux de fréquentation • Retombées fiscales
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Diversification et dynamisation du tissu commercial • Lutte contre les friches commerciales • Amélioration de l'offre alimentaire en cœur de ville
Annexes	/

FICHE ACTION N° 7

ACCOMPAGNER L'INSTALLATION D'UNE SUPERETTE DANS LE MARCHÉ AU GRAS

Orientation Stratégique	Orientation 1 : Une ville à vivre, intergénérationnelle et inclusive
Action nom	Accompagner l'installation d'une supérette dans le marché au gras
Action N°	OS.1 - 7
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune & opérateur privé
Description de l'action	<p><u>Contexte</u> Cet espace, compris dans l'ensemble immobilier cinéma halles, se trouve au RdC arrière du cinéma, adressé sur la rue Alsace Lorraine. Dans la continuité des halles, ce lieu est sous utilisé (vide 6 jours par semaine). En façade, la présence des conteneurs à déchets lui donne un aspect d'arrière technique peu qualitatif qui nuit à l'armature commerciale. En parallèle, le centre-ville manque d'une offre de commerces alimentaires de type épicerie et supérette. L'objectif est ainsi de répondre à deux enjeux : optimiser l'occupation d'un bâti public et renforcer l'offre commerciale. Ce projet réalisable à court terme s'inscrit en complémentarité du projet des halles.</p> <p><u>Objectifs</u> Aménager l'espace existant pour permettre l'installation d'une supérette dans l'espace disponible d'environ 500 m². Travaux prévisionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Reprise des portes entrée sortie clientèle et technique (élargissement et/ou création sur ouvrants existants) ● Installation des espaces techniques non accessibles au public (bureau, vestiaire, sanitaires) ● Installation d'une ligne de caisses ● Reprise murs de façades en attente du projet des halles <p><u>Mise en œuvre de l'action</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Consultation d'opérateurs ● Prise en charge partielle des travaux (ou cahier des charges pour le preneur avec franchise de loyer pour compenser les coûts de travaux à engager ● Etablissement du bail commercial
Partenaires	Aide au financement : Opérateur privé Aide technique/conseil : CAUE, APCE, UDAP
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude structure 10 000€ Mécanisation/Automatisation des grilles d'accès des Halles 15 000€





	<p>L'état du bâtiment ne nécessite pas d'intervention lourde, l'intervention se limitera à de l'agencement d'intérieur pris en charge par l'opérateur. Coût moyen de l'agencement env. 200€/m2 soit 100 000€</p>
Plan de financement prévisionnel/définitif	<p><u>Dépenses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Commune : 10 000€ • Opérateur : 100 000€ <p><u>Recettes</u></p> <p>Loyer annuel HT de base d'un montant de 24 000€ avec un allègement les deux premières années de la prise d'effet du bail à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Année 1 (2024): 10 000€ HT • Année 2 (2025) : 17 000€ HT • Année 3 (2026): 24 000€ HT
Calendrier	<p>Septembre 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> • Finalisation des échanges avec Carrefour (chiffrage technique, finalisation du cadre juridique, vérification des conditions suspensives) • Visite APCE et CAUE pour avis • Réalisation de devis : peintures, études structure, etc. <p>Mai 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • Début des travaux par Carrefour <p>Septembre 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ouverture du magasin
Liens autres programmes et contrats territorialisés	PCAET
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de l'image de la ville • Evolution de la vacance et des animations commerciales • Taux de fréquentation • Chiffre d'affaires • Satisfaction de l'opérateur
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Diversification et dynamisation du tissu commercial • Lutte contre les friches commerciales • Amélioration de l'offre alimentaire en cœur de ville
Annexes	/

FICHE ACTION N° 8

ACCOMPAGNER LA DYNAMIQUE COMMERCIALE EN CENTRE-BOURG

Orientation Stratégique	Orientation 2 : La ville vitrine du Pays d'Orthe et Arrigans, active et ouverte
Action nom	Accompagner la dynamique commerciale en centre-bourg
Action N°	OS.2-8
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p><u>Contexte</u></p> <p>L'activité commerciale du centre-ville de Peyrehorade est confrontée à une perte de dynamisme qui peut s'expliquer par des linéaires commerciaux peu lisibles, un manque de diversité dans l'offre commerciale, une faible qualité des espaces environnant dans certains secteurs (rue Gambetta, rue Lembarry) ou encore des activités à faible valeur ajoutée sur des emplacements stratégiques.</p> <p>Afin de limiter l'évolution de la vacance commerciale, la collectivité, en partenariat avec le service du développement économique de la CCPOA, souhaite soutenir et accompagner la dynamique commerciale dans le cœur marchand de Peyrehorade grâce à l'élaboration d'une stratégie commerciale dans laquelle un certain nombre d'actions seront définies comme par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise en place d'outils économiques <ul style="list-style-type: none"> ○ Incitation des propriétaires à rénover leur bien : fiscalité des locaux vacants ○ Subvention des travaux de façades et devantures commerciales ○ Exonération transitoire des taxes (terrasses, enseignes) • L'amélioration de la visibilité de l'offre <ul style="list-style-type: none"> ○ Amélioration de la signalétique commerciale et stationnement ○ Mise en ligne d'une plateforme/ un site / des bornes recensant les commerces du centre ○ Charte des devantures / du mobilier commerciaux ○ Habillage des vitrines de locaux vacants • La création de nouveaux services / nouveaux lieux <ul style="list-style-type: none"> ○ Dispositif de boutique éphémère ○ Insertion de bail commercial dans certains locaux municipaux (les halles, le château) <p><u>Objectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les activités commerciales pour renforcer l'attrait pour le cœur de ville - Mettre en place des outils juridiques, réglementaires, d'animation devant concourir à intensifier l'activité commerciale en centre-ville : <ul style="list-style-type: none"> ○ Droit de préemption commercial ○ Suspension par le préfet de l'examen en CDAC des projets d'implantations



	<p>commerciales en dehors du secteur ORT</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Exemption d'autorisation commerciale en centre-ville ○ Exonération fiscale pour les PME <ul style="list-style-type: none"> - Faire en sorte que le cœur de ville soit plus attractif que les espaces périphériques grâce à des animations commerciales qui se renouvellent de façon saisonnière, qui suscitent l'intérêt et l'envie d'aller en centre-ville - Développer et diversifier l'offre commerciale pour amener de la valeur ajoutée - Cibler les activités manquantes sur la commune et accompagner l'installation des porteurs de projet <p><u>Mise en action</u></p> <p>La collectivité peut être porteuse d'un certain nombre d'action d'animations notamment, mais surtout partenaire et appui pour qu'un nouvel dynamisme associatif voit le jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement des animations diverses - Animations coordonnées avec les commerçants et partenaires - Création d'un événement symbolique et fédérateur - Elaboration d'une stratégie de communication large - Travail partenarial avec les chambres consulaires, les réseaux d'accompagnement à l'entrepreneuriat
Partenaires	Aide technique/conseil : CCPOA,OT, CCI, CMA, Initiatives Landes
Dépenses prévisionnel/définitif	5 000 € par an soit 15 000€ au total
Plan de financement prévisionnel/définitif	Commune 15 000€
Calendrier	Action continue 2023-206
Liens autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'activités nouvellement implantées ● Taux de vacance commerciale ● Taux de commercialité ● Diversité des activités présentes en centre-ville ● Fréquentation des commerces ● Nombre d'évènements organisés annuellement ● Fréquentation des réseaux sociaux, site de la ville+OT ● Nombre de participants ● Taux de fréquentation
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcement du rôle de centralité commerciale à l'échelle du bassin de vie ● Montée en compétences des commerçants ● Amélioration des services apportés aux administrés
Annexes	/

FICHE ACTION N° 9

REHABILITER LES ECOLES

Orientation Stratégique	Orientation 1 : Une ville à vivre, intergénérationnelle et inclusive
Action nom	Réhabiliter les écoles
Action N°	OS.1-10
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p><u>Contexte</u></p> <p>La commune compte deux écoles élémentaires, l'école Jean Rameau et l'école Léo Lapeyre qui forme le groupe scolaire communal. Elle accueille en 2023, 195 élèves dans 9 classes. Les bâtiments actuels sont considérés comme obsolètes sur le plan thermique et représentent une charge financière en termes d'entretien et de consommations énergétiques.</p> <p>La commune a missionné le cabinet « Accesmétrié pour une programmation de la rénovation des équipements scolaires afin de repenser l'organisation spatiale des bâtiments pour qu'ils puissent répondre au mieux aux besoins des usagers et aux réglementations en vigueur en termes d'accessibilité, énergétique et sécuritaire.</p> <p>La mission de programmation doit permettre de définir, les dimensions qualitatives et quantitatives des fonctions et des usages des bâtiments, partant d'un diagnostic technique et fonctionnel des lieux à une étude de faisabilité et à la rédaction d'un programme fonctionnel.</p> <p><u>Objectifs</u></p> <p>L'objectif principal de cette opération est donc d'assurer la mise en place de l'ensemble des bâtiments scolaires dans une seule et même entité fonctionnelle et organisationnelle, pour cela la commune est en cours d'acquisition par voie de préemption de la grange batelière située à côté de l'école Jean Rameau et négocie l'acquisition de certaines parcelles foncières situées entre les deux écoles. Par ailleurs, la collectivité souhaite profiter de cette opération pour améliorer l'enceinte scolaire sur le plan énergétique et proposer un équipement de qualité aux peyrehoradais.</p> <p><u>Mise en œuvre de l'action</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mission de programmation qui comporte les phases suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 : Etat des lieux, audit des fonctions et des besoins • Phase 2 : Proposition de scénarii • Phase 3 : Rédaction du programme • Tranche conditionnelle 1 : assistance au maître d'ouvrage pour la consultation des concepteurs • Tranche conditionnelle 2 : assistance au maître d'ouvrage pour la vérification de la conformité Esquisse/programme • Concours d'architecte • Consultation des entreprises travaux • Réalisation des travaux



Partenaires	Aide au financement : Département, Etat, Région, Europe, ADEME, DEJS Conseil technique : CAUE, APCE																		
Dépenses prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> • Mission de programmation + études supplémentaires : 60 000€ HT • Acquisition de la grange batelière : 200 000€ • Acquisition foncière à définir • Frais concours d'architecte : 50 000€ • Estimatif travaux de rénovation du groupe scolaire : 5 009 307,4 €HT <ul style="list-style-type: none"> ○ Total travaux : 399 1480,0 € HT ○ Aléas -10% 399 148,0 €HT ○ Mission MOE (12% montant des travaux) 47 8977,6 €HT ○ Mission CT (2% montant des travaux) 79 829,6 €HT ○ Mission CSPA (1,5% montant des travaux) 59 872,2 €HT <p>⇒ Total général de l'opération 5 319 307€ HT</p>																		
Plan de financement prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> • Mission de programmation <ul style="list-style-type: none"> ○ Commune 20% soit 11 800€ HT ○ Banque des territoires et CD40 (aides PVD) 80% soit 47 520€ HT • Remboursement du portage foncier avec l'EPFL sur 5 ans <ul style="list-style-type: none"> ○ 2025 : 30 000€ ○ 2026 : 30 000€ ○ 2027 : 30 000€ ○ 2028 : 30 000€ ○ 2029 : 80 000€ • Travaux de rénovation à déterminer suivant le prévisionnel retenu <ul style="list-style-type: none"> ○ Fonds de revitalisation CD40 150 000€ ○ DETR ○ Région ○ DSIL ○ CAF ○ ADEME ○ DJES 																		
Calendrier	<p>Une fois la validation du programme technique et architectural effectuée :</p> <table border="0"> <tr> <td>01/2024</td> <td>Lancement du concours d'architecte</td> </tr> <tr> <td>05/2024</td> <td>Désignation du lauréat et notification du marché Moe</td> </tr> <tr> <td>06/2024</td> <td>Démarrage des études Moe</td> </tr> <tr> <td>08/2024</td> <td>Dépôt du PC et validation</td> </tr> <tr> <td>11/2024</td> <td>Déroulement des études : APS/APD/PRO/ DCE</td> </tr> <tr> <td>12/2024</td> <td>Désignation des entreprises travaux</td> </tr> <tr> <td>01/2025</td> <td>Notification du marché de travaux</td> </tr> <tr> <td>02/2025</td> <td>Préparation du chantier et début des travaux</td> </tr> <tr> <td>04/2026</td> <td>Livraison de l'ouvrage</td> </tr> </table>	01/2024	Lancement du concours d'architecte	05/2024	Désignation du lauréat et notification du marché Moe	06/2024	Démarrage des études Moe	08/2024	Dépôt du PC et validation	11/2024	Déroulement des études : APS/APD/PRO/ DCE	12/2024	Désignation des entreprises travaux	01/2025	Notification du marché de travaux	02/2025	Préparation du chantier et début des travaux	04/2026	Livraison de l'ouvrage
01/2024	Lancement du concours d'architecte																		
05/2024	Désignation du lauréat et notification du marché Moe																		
06/2024	Démarrage des études Moe																		
08/2024	Dépôt du PC et validation																		
11/2024	Déroulement des études : APS/APD/PRO/ DCE																		
12/2024	Désignation des entreprises travaux																		
01/2025	Notification du marché de travaux																		
02/2025	Préparation du chantier et début des travaux																		
04/2026	Livraison de l'ouvrage																		
Liens autres programmes et contrats territorialisés	SCOT, PLUI																		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse de la consommation énergétique • Evolution des inscriptions scolaires • Satisfaction du personnel enseignant • Qualité de l'ouvrage et livraison du chantier 																		
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des équipements à destination des habitants • Baisse des coûts d'entretien pour la collectivité 																		
Annexes	/																		

FICHE ACTION N° 10

RENOVER LA SALLE ASPREMONT

Orientation Stratégique	Orientation 2 : La ville vitrine du Pays d'Orthe et Arrigans, active et ouverte
Action nom	Rénover la plaine des sports avec des équipements sportifs répondant aux normes d'une homologation fédérale
Action N°	OS.2-10
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p><u>Contexte</u></p> <p>Construite en 1993, la salle d'Aspremont est à l'origine un fronton de pelote avec gradins béton en partie Ouest et Est qui a fait l'objet de travaux notamment en couverture et en façade afin de créer une salle polyvalente. Le bâtiment est de forme rectangulaire (36m x42m environ), orienté Nord-Sud et implanté à proximité des Gaves Réunis.</p> <p>La salle est un véritable espace de convivialité et point de rendez-vous bien connu des peyrehoradais et plus largement des habitants de la Communauté des Communes du Pays d'Orthe et d'Arrigans. Cet équipement, situé en plein centre-ville, accueille de nombreuses manifestations publiques, sportives ou culturelles tout au long de l'année. Depuis juin 2021, suite au passage de la commission de sécurité, la cuisine de la salle Aspremont est fermée, car il existe un problème au niveau des fondations. Suite à une étude de sol et une étude de structure, il est préconisé une démolition des cuisines et une reconstruction. Avec l'aide d'un programmiste nous souhaitons définir les besoins actuels, les nouveaux besoins et les usages afin d'établir un programme de rénovation.</p> <p>Il faut donc définir les besoins actuels, les nouveaux besoins et les usages afin d'établir un programme de rénovation.</p>
Partenaires	Département des Landes, Etat
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Etude de programmation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tranche ferme : 10 400 € HT - Tranche optionnelle 1 : 5 525 €HT - Tranche optionnelle 2 : 3 900 €HT <p>Travaux de rénovation estimés à 500 000 € HT</p>
Plan de financement prévisionnel/définitif	<p>A déterminer</p> <p>Fonds de revitalisation CD40 75 000€ HT</p>
Calendrier	<p>Etude de programmation 2023-2024</p> <p>Rénovation 2025- 2026</p>



Liens autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'évènements organisés annuellement• Livraison du chantier
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none">• Renforcement du rôle de centralité de la commune avec un équipement indispensable, desservant les habitats du bassin de vie• Amélioration des équipements à destination des habitants
Annexes	/

FICHE ACTION N° 11

RENOVER ET SECURISER LA PLAINE LA PLAINE DES SPORTS

Orientation Stratégique	Orientation 1 : Une ville à vivre, intergénérationnelle et inclusive
Action nom	Rénover et sécuriser la plaine des sports
Action N°	OS.1-11
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p><u>Contexte</u></p> <p>Peyrehorade dispose d'une plaine des sports de 8 ha qui attire de nombreux usagers autour des disciplines suivantes : Rugby, Football, Judo, Athlétisme, Tennis, Gymnastique Sportive, Badminton, Basket. L'origine géographique des licenciés se répartie pour ¼ sur Peyrehorade et ¾ hors de la commune, ce qui confère à Peyrehorade un pôle de centralité et d'attractivité dans le domaine sportif au sein de la CCPOA. Ces équipements utilisés en outre par les licenciés des associations peyrehoradaïses sont mis à disposition du collège et du lycée sur 80% des créneaux disponibles sur les horaires scolaires.</p> <p>La commune se doit de réaliser des investissements régulièrement pour fournir des équipements assurant les usages sportifs, des visiteurs et des scolaires. De plus, certaines fédérations sportives exigent un certain niveau d'équipement pour l'homologation à un niveau de compétition. La commune de Peyrehorade prend en considération cet aspect réglementaire qui est en convergence avec la volonté politique d'assurer la sécurité et l'attractivité de ses équipements mais aussi de participer indirectement à l'éducation sportive des enfants et jeunes faisant écho à la CCPOA dans sa politique enfance jeunesse (ALSH, espace ados).</p> <p>Certains locaux, tels que les vestiaires ou encore l'ancien gymnase sont dans un état de vétusté avancé et thermiquement peu efficient. Les conditions de pratique sont précaires, tout comme les conditions matérielles : sanitaires, stockage, suroccupation de certains espaces... Par ailleurs, certains équipements ne répondent pas aux critères d'homologation pour l'accueil de compétitions, tournois ou même de spectateurs.</p> <p>La rénovation des équipements sportifs mieux adaptés à l'utilisation des diverses associations sportives présente un enjeu pour la commune qui souhaite améliorer les infrastructures présentes dans l'enceinte de la plaine des sports. Par ailleurs, ce projet ambitionne de s'inscrire dans une stratégie d'aménagement intercommunal pour répondre aux besoins actuels et futurs des usagers du bassin de vie.</p> <p>Dans la continuité, la commune en partenariat avec la CCPOA pourrait aménager des cheminements doux qui permettent de connecter cet espace à l'Est de la ville avec le cœur historique.</p> <p><u>Objectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Encourager la pratique du sport grâce à la mise à disposition d'équipements modernes et sécurisés



	<ul style="list-style-type: none"> • Rentrer dans la démarche labélisation « Ville Active et Sportive » • Disposer d'un équipement moderne, exemplaire et économe en énergie • Faciliter et améliorer la pratique sportive de collégiens et lycées accueillis à proximité du site • Favoriser l'utilisation de l'équipement par les associations sportives en dehors des temps scolaires, permettre une utilisation intensive du site en l'ouvrant à plusieurs catégories d'utilisateurs • Permettre d'accueillir les compétitions et manifestations sportives de portée départementale et régionale dans les meilleures conditions • Conforter le statut de polarité locale de Peyrehorade au sein de son bassin de vie et ainsi participer à la structuration de la pratique sportive intercommunale
Partenaires	Aide financement : Département, Région, Fédérations Sportives, CCPOA, ADEME Aide technique/conseil : Fédérations Sportives, CCPOA, Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), associations sportives locales
Dépenses prévisionnel/définitif	Sécurisation de la plaine des sports 90 000€HT Les reste des projets de rénovation et de sécurisation est en cours de chiffrage.
Plan de financement prévisionnel/définitif	A déterminer <ul style="list-style-type: none"> • DETR • CD40 • Région Nouvelle Aquitaine • Fédérations sportives • Règlement d'aide à la réalisation d'équipements sportifs à l'usage prioritaire des collèges :36% du montant H.T. des travaux, ce taux étant ensuite pondéré par l'application du Coefficient de Solidarité Départemental.
Calendrier	Action continue 2024-2026
Liens autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'occupation des équipements • Nombre d'utilisateurs • Nombre d'associations sportives utilisatrices (évolution, nouvelle association) • Nombre de compétitions accueillies • Satisfaction des présidents d'associations
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du rôle de centralité de la commune grâce à l'implantation d'un équipement indispensable, desservant les habitats du bassin de vie • Favoriser le développement des activités sportives • Renforce l'attractivité résidentielle • Le sport est un facteur d'insertion et d'intégration sociale
Annexes	/

FICHE ACTION N° 12

MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE SOBRIÉTÉ COMMUNAL

Orientation Stratégique	Orientation 1 : Une ville à vivre, intergénérationnelle et inclusive
Action nom	Mise en œuvre d'un plan de sobriété communal
Action N°	OS.1-12
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p><u>Contexte</u></p> <p>La commune de Peyrehorade dispose d'un foncier bâti important qui présente un intérêt architectural (exemple : le Château qui accueille la Mairie) mais aussi permet d'accueillir des services aux administrés (salle associative par exemple). Tout ce patrimoine, nécessite des coûts d'entretien conséquents qui sont souvent énergivores dans un contexte de prix de l'énergie qui ne cesse de croître avec des charges de maintenances qui ne cessent d'évoluer avec les temps et qui sont difficilement maîtrisables avec des installations vieillissantes.</p> <p>Depuis 2023, la collectivité est accompagnée par le SYDEC40 pour améliorer ses performances énergétiques.</p> <p>La mise se mettre en conformité par rapport au décret tertiaire, l'amélioration de la consommation au niveau de l'énergie (économe de flux) ou encore la réflexion de l'installation de panneaux photovoltaïques pour alimenter certains sites sont en réflexion. Suite au diagnostic réalisé, plusieurs bâtiments sont ciblés pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique en priorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Mairie - Les écoles (cf fiche projet) - La salle Sainte-Catherine - Le cinéma, marché au gras et les Halles - Salle polyvalente Aspremont - Les bâtiments de la plaine des sports (cf fiche projet) <p>Par ailleurs, le parc d'éclairage public de la commune est également énergivore et nécessite d'être rénové avec un passage en LED.</p> <p>En plus des rénovations à réaliser sur les bâtiments et le parc d'éclairage, un travail en partenariat avec les utilisateurs doit être mené pour adapter aux conditions d'usages les différents locaux utilisés, avec un taux d'occupations et des ratios d'usage plus efficient qu'actuellement.</p> <p>Afin de mener une opération d'ensemble sur l'amélioration des performances énergétiques, la commune souhaite établir un plan de sobriété qui permettra à la fois de dresser un programme pluriannuel des travaux de rénovation à réaliser mais également de mettre en place des actions de concertation et de sensibilisation auprès des associations locales et des administrés.</p> <p><u>Objectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Atteindre un meilleur niveau de performance énergétique grâce à la rénovation sur les équipements de la collectivité



	<ul style="list-style-type: none"> • Consommer l'énergie que nous produisons, grâce à l'installation de panneaux solaires sur des sites clés (Toit des Halles, parking en ombrière) • Optimiser l'utilisation des locaux communaux • Sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux environnementaux <p><u>Mise en action</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement par le SYDEC 40 pour la mise en conformité avec le décret tertiaire, l'économe de flux et le projet de photovoltaïque - Concertation et sensibilisation auprès des usagers des bâtiments publics (personnel communal, associations, particuliers...) - Réalisation d'un programme pluriannuel des travaux sur les sites visés - Travaux de rénovation
Partenaires	Aide financement : Banque des territoires, DSIL, DETR, ADEME Aide technique/conseil : SYDEC, CCPOA
Dépenses prévisionnel/définitif	En cours d'élaboration Etudes SYDEC : 17 923 € HT
Plan de financement prévisionnel/définitif	DETR DSIL Département CEE
Calendrier	Action continue 2024-2026
Liens autres programmes et contrats territorialisés	PCAET
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la consommation énergétique • Amélioration du confort thermique • Taux d'occupation des salles et équipements communaux
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des équipements à destination des administrés • Baisse du coût d'entretien et de consommation des fluides
Annexes	/

FICHE ACTION N°13

REFLEXION SUR L'AMENAGEMENT DE VOIES DOUCES SUR LA COMMUNE ET EN LIEN AVEC LES PROJETS DE L'INTERCOMMUNALITE

Orientation Stratégique	Orientation 1 : Une ville à vivre, intergénérationnelle et inclusive
Action nom	Réflexion sur l'aménagement de voies douces sur la commune et en lien avec les projets de l'intercommunalité
Action N°	OS.1-13
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune/CCPOA/CD40
Description de l'action	<p><u>Contexte</u></p> <p>La commune et la Communauté de Communes souhaitent développer des itinéraires doux et offrir des aménagements sécurisés et continus pour permettre des alternatives à la seule utilisation de la voiture pour se déplacer au sein de la commune et plus largement du territoire.</p> <p><u>Objectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les circulations à pied ou à vélos entre les polarités de Peyrehorade. • Identifier les emplacements des stationnements vélos • Mettre en place une signalétique de jalonnement • Identifier les actions complémentaires pour soutenir les modes actifs • Accompagner la mise en place de solution permettant une écomobilité chez les usagers des écoles (élèves, parents d'élèves, équipe enseignante) <p><u>Mise en œuvre de l'action</u></p> <p>Lancer une étude spécifique de schéma des modes actifs afin d'affiner le diagnostic et les propositions du plan de référence. Les objectifs étant d'avoir une étude qui donne de premiers éléments opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une formalisation des itinéraires identifiés • Une validation des faisabilités technico économiques • Définition des actions complémentaires avec localisation et coûts <p>Cette démarche pourra être engagée à l'échelle de la communauté de communes pour amener une synergie de territoire et faciliter les connexions entre les différents itinéraires.</p>
Partenaires	Aide au financement : CEE, Département, Banque des Territoires, ADEME, CEREMA Aide technique/conseil : Equipe éducative, parents d'élèves, associations, CCPOA, EcoCo2, Association Ecocène, UTD
Dépenses prévisionnel/définitif	Pour le schéma : <ul style="list-style-type: none"> • A l'échelle communale 20 000€ HT • A l'échelle intercommunale 50 000€ HT



	Mise en place d'un PDES/ programme MOBY 30 637€
Plan de financement prévisionnel/définitif	<p>Mise en place d'un PDES/ programme MOBY 30 637€</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commune 7 070€ • Crédits CEE 23 567€ <p>Schéma à déterminer en fonction de l'échelle retenue</p>
Calendrier	<p>Etude Moby : septembre 2023 à juin 2024</p> <p>2024-2026 Réflexion et mise en œuvre d'un schéma d'aménagement de voies douces</p>
Liens autres programmes et contrats territorialisés	PCAET
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Démarrage de l'étude à court terme, changement de l'image de la ville • Taux de réponse à l'enquête parents d'élèves • Nombre de participation au Comité Moby • Evaluation du dispositif à la fin de la 1 ère année
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'alternatives mobilité • Amélioration des circulations en centre-ville • Amélioration des espaces publics permettant de donner un sentiment d'apaisement en cœur de ville
Annexes	/

FICHE ACTION N° 14

RENDRE LA PLACE ARISTIDE BRIAND PLUS CONVIVIALE

Orientation Stratégique	Orientation 1 : Une ville à vivre, intergénérationnelle et inclusive
Action nom	Rendre la place Aristide Briand plus conviviale
Action N°	OS.1-14
Statut	Projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p><u>Contexte</u> Créée au XIXème siècle par la destruction des remparts la place Aristide Briand devient rapidement le nouveau centre commerçant de Peyrehorade. C'est sur cette place que se concentrent les édifices publics majeurs (centre social, cinéma, église, école et que se tient le grand marché. Autrefois plantée, la place est aujourd'hui peu végétalisée, et laisse une place importante à la voiture.</p> <p>Côté église, l'enjeu est de bien délimiter le stationnement afin de laisser un espace sécurisé au piéton qui sera végétalisé pour accueillir de nouveaux usages (terrasses). Côté place, il s'agira de retrouver des trottoirs larges créant des parvis devant les équipements, et de végétaliser l'espace par un double alignement d'arbres afin d'apporter une ombre et une fraîcheur adaptée.</p> <p><u>Objectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Parvis de l'église intervention minimale <ul style="list-style-type: none"> ○ Création de fosses d'arbres pour végétalisation du parvis, et plantation d'arbres à haute tiges ○ Délimitation du stationnement par l'implantation de potelets ● Place Aristide Briand intervention moyenne <ul style="list-style-type: none"> ○ Elargissement de trottoirs pour créer des parvis d'équipements, des terrasses de cafés ○ Faire des test pour reconfigurer le stationnement (sous occupation) ○ Végétalisation de l'espace arbres et végétation au sol: <ul style="list-style-type: none"> ■ Option 1: conservation et élargissement des fosses d'arbres existants, plantation en pied d'arbres, et création de fosses pour végétation au sol (arbustes etc.) ■ Option 2: Création d'un nouvel alignement d'arbres <p><u>Mise en œuvre de l'action</u></p> <p>Réalisation d'une étude préalable au projet d'aménagement (architecte/paysagiste) Lancement de la mission de maîtrise d'œuvre possibilité de passer un accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine</p> <p>Possibilité de phaser l'opération :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Végétalisation et aménagement du parvis de l'église



	<ol style="list-style-type: none"> 2. Réaménagement du stationnement pour végétaliser les façades sud 3. Réaménager le stationnement pour créer des parvis aux équipements et des terrasses sur la façade nord
Partenaires	<p>Aide au financement : Département, Agence de l'eau (gestion alternative des eaux de pluie), DETR, Aides spécifiques fond vert /agence de l'eau</p> <p>Aide technique/conseil : CAUE, UDAP, concessionnaire réseaux, service régional de l'archéologie</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> • Phase 1: plantations devant église 10 000€ HT • Phase 2: plantations complémentaires Allées + aménagements provisoires 30 000€HT • Phase 3: Réalisation d'une étude préalable au projet d'aménagement (architecte/paysagiste/réseaux) 50 000€
Plan de financement prévisionnel/définitif	<p>Interventions légères + plantations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commune 40 000€ <p>Etude préalable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commune 20% soit 10 000€ HT • Banque des territoires et CD40 (aides PVD) 80% soit 40 000€ HT
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Intervention légère (phase 1 et 2): 2024-2025 • Etude paysagère et réseaux (phase 3) : 2026
Liens autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquentation du lieu • Augmentation des mobilités douces • Baisse des températures estivales
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des espaces publics et des circulations en cœur de ville • Amélioration du cadre de vie
Annexes	/

FICHE ACTION N°15

RETRAITER LA RUE LEMBARRY ET VEGETALISER LA RUE ALSACE LORRAINE

Orientation Stratégique	Orientation 1 : Une ville à vivre, intergénérationnelle et inclusive
Action nom	Retraiter la rue Lembarry et végétaliser la rue Alsace Lorraine
Action N°	OS.1-15
Statut	Projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p><u>Contexte</u></p> <p>Avant la destruction de ses remparts, Peyrehorade était construit selon une structure de village rue. Une de ces rues principales, le long de laquelle s'est constitué un front urbain à forte valeur patrimoniale (architecture XVIII, XIXème), est la rue Lembarry.</p> <p>Les revêtements de sol de cette rue, ternes et vieillissants, et sa dominante minérale ne mettent pas en valeur la qualité de ce front bâti alors que la rue Alsace Lorraine, dans son prolongement a été refaite à neuf. L'enjeu est de prolonger l'aménagement à plat de la rue Alsace Lorraine, et de qualifier la rue Lembarry comme une rue urbaine résidentielle à forte valeur patrimoniale.</p> <p>Une intervention à plat redonnant une unité à l'espace est proposée adjointe à une végétalisation des deux rues par des interventions en pied de façade, et un rééquilibrage du stationnement.</p> <p><u>Objectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Création d'une zone de rencontre prolongement de l'aménagement à plat avec circulation piétonne sur la chaussée. ● Revêtement de sol clair assorti aux couleurs des enduits de façades. ● Végétalisation ponctuelle en pied de façades pour embellir l'espace. ● Implantation de mobilier ponctuel (panneaux de valorisation, potelets). <p><u>Mise en œuvre de l'action</u></p> <p>Etude préalable à grouper avec la place Aristide Briand</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Préfiguration plantations, réfection légère, mobilier à court terme ● Requalification lourde à moyen terme ● Possibilité de passer un accord cadre de maîtrise d'oeuvre urbaine ● Mission de maîtrise d'œuvre réaménagement de l'entrée de rue en profil plat redessiné et réfection du tracé de la chaussée (nouveaux plots, végétalisation ponctuelle en pied de façade, mobilier, enrobé neuf)
Partenaires	Aide au financement : Agence de l'eau, Département Aide technique/conseil : CAUE, UDAP, concessionnaires réseaux
Dépenses	2300 m ² à traiter



prévisionnel/définitif	Enveloppe préfiguration 30 000€
Plan de financement prévisionnel/définitif	A déterminer
Calendrier	2025-2026 Intervention légère + étude pré-opérationnelle
Liens autres programmes et contrats territorialisés	PCAET
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Embellissement de l'espace public • Réduction de l'effet d'îlot de chaleur apaisement de la circulation • Réinvestissement par les habitants
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des espaces publics en cœur de ville • Amélioration du cadre de vie • Embellissement des immeubles de centre-ville
Annexes	 <p>Hypothèse de traitement de la rue Lembarry</p>

FICHE ACTION N° 16

REQUALIFIER LA RUE LABARTHE

Orientation Stratégique	Orientation 1 : Une ville à vivre, intergénérationnelle et inclusive
Action nom	Requalifier la rue Labarthe
Action N°	OS.1-16
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p><u>Contexte</u></p> <p>La rue Labarthe est une des articulations piétonnes principales entre la ville et le fleuve ; on la retrouve déjà sur les fonds de cartes anciens. Son front bâti a été remanié de nombreuses fois ; au XIXème, elle était ainsi bâtie par une halle, détruite depuis.</p> <p>Par son emplacement stratégique entre la place Aristide Briand, les halles, et les bords du gave, la rue Labarthe permettrait de créer des continuités douces transversales dans le bourg. Actuellement, les trottoirs existants sont très réduits en raison de la présence de stationnement. L'objectif est de passer cette rue en sens unique, et de faire de cette large rue une articulation piétonne privilégiée entre le centre, la place Aristide Briand, et le bord des gaves. Cette opération permettra également de végétaliser l'espace et donner à cette rue un caractère d'entrée de bourg plus cohérente avec sa disposition.</p> <p><u>Objectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Passage de la rue en sens unique ● Végétalisation plantation de fosses d'arbres larges 2 x 2 m) avec pied d'arbres végétalisés (selon présence des réseaux et diagnostic archéologique le cas échéant) ● Elargissement des trottoirs + création de continuités piétonnes sécurisées depuis le centre ● Conservation d'une offre de stationnement ● Démarrage de l'aménagement par la partie basse de la rue, en lien avec la rue du Château requalifiée <p><u>Mise en œuvre de l'action</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation d'une étude préalable (à grouper avec la place Aristide Briand et la rue Lembarry) ● Mission de maîtrise d'œuvre pour réalisation d'un projet d'aménagement possibilité de passer un accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine
Partenaires	<p>Aide au financement : Département, Agence de l'eau, DETR, fond vert</p> <p>Aide technique/conseil : CAUE, UDAP, concessionnaire réseaux, service régional de l'archéologie</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>2 150m² à traiter</p> <p>Enveloppe de travaux : 387 000€ HT + 10% aléas + 20% études et frais annexes soit total 490</p>



	000 € HT
Plan de financement prévisionnel/définitif	A déterminer
Calendrier	2024-2025 Intervention légère + étude pré-opérationnelle 2025-2026– Mise en oeuvre
Liens autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Embellissement de l'espace public • Confortement des continuités douces
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des espaces publics en cœur de ville • Amélioration du cadre de vie • Amélioration des circulations en cœur de ville
Annexes	 <p>Hypothèse d'aménagement de la rue Labarthe croquis</p>

FICHE ACTION N° 17

VALORISATION DES SITES NATURELS & HISTORIQUES DE LA COMMUNE EN LIEN AVEC LES PROJETS DE L'INTERCOMMUNALITE

Orientation Stratégique	Orientation 3 : Une ville d'histoire, préservée et résiliente
Action nom	Valorisation des sites naturels et historiques de la commune en lien avec les projets de l'intercommunalité
Action N°	OS.3-17
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune/CCPOA
Description de l'action	<p><u>Contexte</u></p> <p>Niché au cœur de deux éléments paysagers, la colline d'Aspremont et les gaves réunis, le centre-ville de Peyrehorade s'est développé dans un écrin de nature qui permet aujourd'hui de bénéficier de sites naturels attractifs. Parmi les sites particulièrement appréciés par les habitants et les touristes, les quais du roc, la promenade des pêcheurs et enfin le lac de la sablière.</p> <p>Ces espaces sont des secteurs attractifs à différents niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le lac de la sablière, est un écrin de verdure en entrée de ville, dans un secteur plutôt industriel et très urbanisé. C'est un espace utilisé aussi bien pour des activités sportives et de loisirs (parcours de pêche, skate parc, parcours sport), que par des actifs de la zone pour des moments de détente (pause méridienne). - Les quais du Roc sont un ancien quai d'amarrage de bateaux, et quai de déchargement fluvial. Ils offrent donc un front urbain marqué par un bâti hétéroclite (maisons). Les quais sont à la fois un marqueur historique de la ville mais font également fonction d'espace de stationnement à proximité du centre-ville. - La promenade des pêcheurs situé au Sud des Gaves réunis, est un itinéraire de balade, facilement aménageable en voie douce qui permet de relier deux espaces touristiques de la ville : l'aire de camping-car et le port de plaisance. <p>Considérant que ces secteurs ont pour dénominateur commun, un patrimoine naturel riche qu'il est nécessaire de préserver et de valoriser, la commune souhaite mettre en œuvre un projet structurant autour de ces sites et concilier des actions permettant d'améliorer l'offre touristique et de loisirs.</p> <p><u>Objectifs</u></p> <p>/Quai du roc</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Végétalisation et désimperméabilisation des sols ● Mise en place de cheminement piétons et cyclistes sécurisés ● Valoriser l'aménagement existant de la digue, créer des assises et du mobilier urbain ● Limiter le stationnement en pied de façade et végétaliser le stationnement existant ● Scénariser l'espace en saison estivale ● Utiliser le site comme un espace de sensibilisation et de valorisation du patrimoine naturel avec des informations sur le biotope présent. <p>/Lac de la sablière</p>



	<ul style="list-style-type: none"> • Installer un container aménagé (cf annexe) pour créer une guinguette estivale permettant d'offrir à la fois un point de restauration (notamment pour la pause méridienne) sur le site et un espace dédié à l'organisation d'événement en saison estivale. • Utiliser la guinguette comme un espace commercial permettant à un porteur de projet de tester son activité avant d'envisager une installation en centre-ville <p>/ Promenade des pêcheurs et aire de Camping-car</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installer du mobilier urbain • Aménager une voie douce permettant de desservir l'association de cyclisme, le port de plaisance et le Canot Club des Gaves • Valoriser certaines percées visuelles pour mettre en valeur les point de vue qu'offre la berge sur la ville de Peyrehorade <p>L'ensemble de ces aménagements ont vocation à établir progressivement un parcours touristique en cœur de ville et permettre de valoriser également certains sites historiques de la commune avec la création de panneaux de signalisation expliquant la valeur patrimoniale des lieux, leur histoire, en s'appuyant sur des vues et des plans anciens ou encore la réalisation d'une plaquette présentant le parcours, présenté en mairie, à l'office du tourisme, etc. La mise en place d'un parcours sur les berges des Gaves Réunis contribuerait à la découverte des lieux, ses points de vue, histoire, activités, etc.</p>
Partenaires	Aide au financement : Département, Agence de l'eau, Fédération de pêche des Landes, OT Aide technique/conseil : CAUE, UDAP, concessionnaire réseaux, Fédération de pêche des Landes, CPIE, CCPOA, OT, Centre culturel du pays d'Orthe, DRAC Nouvelle Aquitaine, CPIE
Dépenses prévisionnel/définitif	1 Container env.30 000€ HT sans aménagements intérieurs Scénarisation de l'espace : 5 000€/an soit 15 000€ Mobilier urbain et signalétique : 30 000€ Total 75 00€ HT
Plan de financement prévisionnel/définitif	Commune 50 000€ HT CCPOA 25 000€ HT
Calendrier	2024 – Etudes et interventions légères 2025-2026 – Mise en œuvre de l'action
Liens autres programmes et contrats territorialisés	PADD PCAET SDAGE PETR
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'évènements ou d'animations réalisés sur les sites • Satisfaction des usagers (enquête touristique) • Nombre de panneaux d'informations installés • Evolution de la fréquentation
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation du patrimoine naturel communal • Amélioration des espaces publics en cœur de ville • Amélioration du cadre de vie
Annexes	/



Annexe 4 – Maquette financière

ACTIONS	DENOMINATION FICHE	THEMATIQUE	MAITRE D'OUVRAGE	STATUT	PRIORITE	ÉCHÉANCES	COUT HT	Co-financements envisagés (*les financements sont portés à titre indicatif en attente de confirmation des partenaires)										Programmation pluri-annuelle (montant des opérations HT)						COMMENTAIRES			
								CO FINANCEMENTS ATTENDUS	COMMUNE	CCPOA*	DEPARTEMENT*	ANAH*	BANQUE DES TERRITOIRES*	REGION*	ETAT*	Autres financements (vente, loyer, etc)*	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029				
ETUDE PRE-OPERATIONNELLE OPAH RU	05.1-1	Habitat	Commune	Engagé	Forte	2023	27 850,0 €		5 570,0 €	- €	1 392,5 €	13 925,0 €	6 962,5 €	- €	- €	- €	27 850 €										
CONVENTION OPAH-RU 2024-2029	05.1-2	Habitat	Commune/CCPOA	Projet	Forte	2024-2029	A déterminer	A définir	A définir	A définir	- €	A définir	- €	- €	- €	- €		A déterminer						Chiffrage en cours d'élaboration			
OPERATION FAÇADES	05.1-3	Habitat	Commune	Projet	Forte	2024-2029	62 000,0 €	62 000,0 €	52 400,0 €	- €	600,0 €	6 000,0 €	3 000,0 €	- €	- €	- €	12 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €			Co-financement de l'étude (2000€HT)	
ETUDIER L'OPPORTUNITÉ DE REHABILITER L'ÎLOT BOURGFELDEN	05.1-4	Habitat	Commune	Projet	Forte	2024-2026	630 000,0 €	372 500,0 €	240 000,0 €	- €	1 250,0 €	255 000,0 €	6 250,0 €	- €	A définir	110 000,0 €	50 000 €	290 000 €	290 000 €								€ étude HT/ Réhabilitation TTC)
ACCOMPAGNER LES INITIATIVES DES OPERATEURS PRIVES	05.1-5	Habitat	Commune	Engagé	Forte	2024-2026	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €		Temps agent						/			
ETUDIER L'OPPORTUNITÉ DE REQUALIFIER LES HALLES ET MENER DES ACTIONS DE PREFIGURATIONS	05.2-6	Développement économique	Commune	Projet	Forte	2024-2028	90 000,0 €	16 000,0 €	74 000,0 €	- €	6 000,0 €	- €	10 000,0 €	A définir	A définir	- €	20 000 €	70 000 €									Chiffrage en cours d'élaboration pour la réhabilitation
ACCOMPAGNER L'INSTALLATION D'UNE SUPERETTE DANS LE MARCHÉ AU GRAS	05.1-7	Développement économique	Commune/ Opérateurs privés	Engagé	Forte	2024	110 000,0 €	100 000,0 €	10 000,0 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	100 000,0 €	10 000 €	100 000 €									Financement des travaux par l'opérateur
ACCOMPAGNER LA DYNAMIQUE COMMERCIALE EN CENTRE-BOURG	05.2-8	Développement économique	Commune	Projet	Modérée	2023-2026	15 000,0 €	- €	15 000,0 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €		5 000 €	5 000 €	5 000 €							/
REHABILITER LES ECOLES	05.1-10	Services Equipements	Commune	Engagé	Forte	2023-2026	5 319 305,0 €	47 520,0 €	11 880,0 €	- €	19 260,0 €	- €	28 260,0 €	A définir	A définir	- €	60 000 €	1 719 769 €	1 649 769 €	1 649 769 €							/
RENOVER LA SALLE ASPREMONT	05.2-10	Services Equipements	Commune	Engagé	Forte	2024-2025	519 825,0 €	75 000,0 €	519 825,0 €	- €	75 000,0 €	- €	- €	A définir	A définir	- €	10 400 €	9 425 €	250 000 €	250 000 €							Chiffrage en cours d'élaboration, ici seul le coût de l'étude de programmation est défini
RENOVER & SECURISER LA PLAINE DES SPORTS	05.1-11	Services Equipements	Commune	Projet	Forte	2023-2026	90 000,0 €	45 000,0 €	22 500,0 €	22 500,0 €	27 000,0 €	- €	- €	18 000,0 €	- €	- €	90 000 €		A déterminer						Chiffrage en cours d'élaboration, ici seul le coût de la sécurisation de la plaine des sports est mentionné		
MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE SOBRIÉTÉ COMMUNAL	05.1-12	Services Equipements	Commune	Engagé	Modérée	2024-2026	17 923,0 €	A définir	17 923,0 €	- €	A définir	A définir	A définir	A définir	A définir	- €	17 923 €		A déterminer						Chiffrage en cours d'élaboration, ici seul le coût des conventions avec le SYDEC est mentionné		
REFLEXION SUR L'AMENAGEMENT DE VOIES DOUGES SUR LA COMMUNE EN LIEN AVEC LES PROJETS DE L'INTERCOMMUNALITE	05.1-13	Mobilité	Commune/CCPOA /CD40	Engagé	Forte	2023-2026	30 637,0 €	-	23 567,0 €	7 070,0 €	A définir	A définir	- €	A définir	A définir	A définir	-	23 567,0 €	30 637 €								Chiffrage en cours d'élaboration, ici seul le coût de l'étude MOBY est mentionné
RENDRE LA PLACE ARISTIDE BRIAND PLUS CONVIVIALE	05.1-14	Espaces publics & identité	Commune	Projet	Modérée	2024-2026	90 000,0 €	40 000,0 €	50 000,0 €	- €	15 000,0 €	- €	25 000,0 €	- €	A définir	- €	20 000 €	20 000 €	50 000 €								
RETRAITER LA RUE LEMBARRY ET VEGETALISER LA RUE ALSACE LORRAINE	05.1-15	Espaces publics & identité	Commune	Projet	Modérée	2025-2026	30 000,0 €	24 000,0 €	6 000,0 €	- €	12 000,0 €	- €	12 000,0 €	- €	A définir	- €		15 000 €	15 000 €								
REQUALIFIER LA RUE LABARTHE	05.1-16	Espaces publics & identité	Commune	Projet	Modérée	2025-2026	A déterminer	A définir	A définir	- €	A définir	- €	A définir	A définir	A définir	- €		A déterminer						/			
VALORISATION DES SITES NATURELS ET HISTORIQUES DE LA COMMUNE EN LIEN AVEC LES PROJETS DE L'INTERCOMMUNALITE	05.3-17	Espaces publics & identité	Commune/CCPOA	Projet	Modérée	2024-2026	75 000,0 €	25 000,0 €	50 000,0 €	25 000,0 €	- €	- €	- €	A définir	A définir	- €		45 000 €	15 000 €	15 000 €							/
							7 107 540 €	783 453,0 €	1 082 168,0 €	47 500,0 €	157 502,5 €	274 925,0 €	91 472,5 €	18 000,0 €	A définir	233 675,0 €	156 810 €	2 071 194 €	2 374 769 €	2 334 769 €	40 000 €	40 000 €	90 000 €			/	





	ACTIONS	N°FICHE	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
HABITAT	ETUDE PRE-OPERATIONNELLE OPAH RU	OS 1 -1	27 850 €						
	CONVENTION OPAH-RU 2024-2029	OS 1 -2		A déterminer					
	OPERATION FAÇADES	OS 1 -3		12 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
	ETUDIER L'OPPORTUNITE DE REHABILITER L'ILOT BOURGFELDEN	OS 1 -4		50 000 €	290 000 €	290 000 €			
	ACCOMPAGNER LES INITIATIVES DES OPERATEURS PRIVES	OS 1 -5		Temps agent					
ECONOMIE ET COMMERCE	ETUDIER L'OPPORTUNITE DE REQUALIFIER LES HALLES ET MENER DES ACTIONS DE PREFIGURATIONS	OS 2-6		20 000 €	70 000 €				
	ACCOMPAGNER L'INSTALLATION D'UNE SUPERETTE DANS LE MARCHÉ AU GRAS	OS 1 -7	10 000 €	100 000 €					
	ACCOMPAGNER LA DYNAMIQUE COMMERCIALE EN CENTRE-BOURG	OS.2-8		5 000 €	5 000 €	5 000 €			
SERVICES EQUIPEMENTS	REHABILITER LES ECOLES	OS.1-10	60 000 €	1 719 769 €	1 669 769 €	1 669 769 €			
					30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	80 000 €
	RENOVER LA SALLE ASPREMONT	OS.2-10	10 400 €	9 425 €	250 000 €	250 000 €			
	RENOVER & SECURISER LA PLAINE DES SPORTS	OS.1-11		90 000 €	A déterminer				
	MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE SOBRIETE COMMUNAL	OS.1-12	17 923 €	A déterminer	A déterminer	A déterminer			
MOBILITE	REFLEXION SUR L'AMENAGEMENT DE VOIES DOUCES SUR LA COMMUNE EN LIEN AVEC LES PROJETS DE L'INTERCOMMUNALITE	OS.1-13	30 637 €	A déterminer	A déterminer	A déterminer			
ESPACE PUBLIC ET IDENTITE	RENDRE LA PLACE ARISTIDE BRIAND PLUS CONVIVIALE	OS.1-14		20 000 €	20 000 €	50 000 €			
	RETRAITER LA RUE LEMBARRY ET VEGETALISER LA RUE ALSACE LORRAINE	OS.1-15			15 000 €	15 000 €			
	REQUALIFIER LA RUE LABARTHE	OS.1-16		A déterminer	A déterminer	A déterminer			
	VALORISATION DES SITES NATURELS ET HISTORIQUES DE LA COMMUNE EN LIEN AVEC LES PROJETS DE L'INTERCOMMUNALITE	OS.3-17		45 000 €	15 000 €	15 000 €			
	Total		156 810 €	2 071 194 €	2 374 769 €	2 334 769 €	40 000 €	40 000 €	90 000 €



Annexe 5 – Calendrier général du projet

	ACTIONS	N°FICHE	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
HABITAT	ETUDE PRE-OPERATIONNELLE OPAH RU	OS 1 -1	Etude							
	CONVENTION OPAH-RU 2024-2029	OS 1 -2	Mise en œuvre de l'opération							
	OPERATION FAÇADES	OS 1 -3		Etude	Mise en œuvre de l'opération					
	ETUDIER L'OPPORTUNITE DE REHABILITER L'ILOT BOURGFELDEN	OS 1 -4		Etude	Mise en œuvre de l'opération					
	ACCOMPAGNER LES INITIATIVES DES OPERATEURS PRIVES	OS 1 -5		Mise en œuvre de l'opération						
ECONOMIE ET COMMERCES	ETUDIER L'OPPORTUNITÉ DE REQUALIFIER LES HALLES ET MENER DES ACTIONS DE PREFIGURATIONS	OS 2-6		Etude	Interventions légères	Réhabilitation				
	ACCOMPAGNER L'INSTALLATION D'UNE SUPERETTE DANS LE MARCHÉ AU GRAS	OS 1 -7	Négociation avec l'opérateur	Ouverture						
	ACCOMPAGNER LA DYNAMIQUE COMMERCIALE EN CENTRE-BOURG	OS.2-8		Mise en œuvre de l'opération						
SERVICES EQUIPEMENTS	REHABILITER LES ECOLES	OS.1-10	Etude	Programme technique et architectural + réhabilitation						
	RENOVER LA SALLE ASPREMONT	OS.2-10	Etude	Mise en œuvre de l'opération						
	RENOVER & SECURISER LA PLAINE DES SPORTS	OS.1-11	Etude	Mise en œuvre de l'opération + poursuite des études						
	MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE SOBRIETE COMMUNAL	OS.1-12		Etude	Mise en œuvre de l'opération					
MOBILITE	REFLEXION SUR L'AMENAGEMENT DE VOIES DOUCES SUR LA COMMUNE EN LIEN AVEC LES PROJETS DE L'INTERCOMMUNALITE	OS.1-13		Etude	Réflexion et mise en œuvre d'un schéma d'aménagement de voies douces					
ESPACE PUBLIC ET IDENTITE	RENDRE LA PLACE ARISTIDE BRIAND PLUS CONVIVIALE	OS.1-14		Interventions légères		Etude				
	RETRAITER LA RUE LEMBARRY ET VEGETALISER LA RUE ALSACE LORRAINE	OS.1-15			Interventions légères	Etude				
	REQUALIFIER LA RUE LABARTHE	OS.1-16		Interventions légères + études	Mise en œuvre de l'opération					
	VALORISATION DES SITES NATURELS ET HISTORIQUES DE LA COMMUNE EN LIEN AVEC LES PROJETS DE L'INTERCOMMUNALITE	OS.3-17		Interventions légères + études	Mise en œuvre de l'opération					